

L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL

LES NOTES DE

Emploi et spectacle

Synthèse des travaux
de la Commission permanente
sur l'emploi du Conseil national
des professions du spectacle (CNPS)
2004-2005



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délégation
au développement
et aux affaires internationales

Département
des études,
de la prospective
et des statistiques

N° 40 – Octobre 2005

Responsable des études « Emploi » au sein du Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps) : Frédérique PATUREAU, assistée d'Yves JAUNEAU

Responsable des publications : Jacqueline BOUCHERAT

Directeur de la publication : Philippe CHANTEPIE, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps)

© Ministère de la culture et de la communication, Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI). Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps), Paris, 2005.

SOMMAIRE

Introduction	7
Le système d'information statistique sur l'emploi dans le spectacle : actualisation des données et perspectives d'évolution	11
L'actualisation des données en 2005	12
Les outils d'amélioration de la connaissance	24
Des préconisations méthodologiques pour l'utilisation des nomenclatures générales	24
Le suivi de l'implémentation des nomenclatures harmonisées du spectacle vivant (CPNEF-SV) dans les fichiers des organismes sociaux	26
Le suivi de l'opération de croisement des fichiers Audiens/Caisse des congés spectacles/Unédic	29
Trois thèmes d'approfondissement spécifiques	31
L'emploi dans le spectacle en région	31
Quelques éléments de synthèse	32
Les apports de chaque source statistique	33
L'emploi permanent	41
Quelques éléments de synthèse	42
Les apports de chaque source statistique	44
La connaissance des entreprises et de l'activité	55
Quelques éléments de synthèse	55
Les apports de chaque source statistique	57
Le suivi des travaux des Commissions paritaires nationales emploi-formation (CPNEF)	71
La création de la CPNEF-AV	71
Le schéma d'orientation prospectif élaboré par la CPNEF-SV	72

Les pistes de travail pour l'année 2005-2006	75
L'exploitation de nouvelles sources statistiques	75
Le Guso	75
Les licences d'entrepreneurs de spectacles	76
L'étude de la démographie des entreprises du spectacle	76
Une enquête auprès des entreprises du spectacle vivant	77
Des données sur la formation professionnelle	77
Analyse des mobilités, de la pluriactivité et de la structuration des rémunérations	77
Annexes	79
Présentation de la Commission emploi	79
Liste des membres de la Commission	81
Calendrier et ordre du jour des réunions en 2004-2005	84
Présentation des sources statistiques permettant de décrire l'emploi dans le spectacle	85
Recensement de la population (Insee)	85
Enquête Emploi (Insee)	86
Déclarations annuelles de données sociales (DADS)	87
Acosse	89
Caisse des congés spectacles	90
Audiens	91
Unédic	92
Afdas	93
ANPE	94
Approche du champ du spectacle par les nomenclatures générales : sélection de codes préconisée par la Commission	95
Arrêté du 18 avril 2005 relatif au rapprochement d'informations entre les fichiers Audiens/Caisse des congés spectacles/Unédic	98

Introduction

Le présent rapport rend compte des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) entre septembre 2004 et juin 2005.

Relancée en septembre 2003, dans le contexte de la crise sociale ouverte par la réforme du dispositif spécifique d'assurance-chômage des intermittents du spectacle, cette Commission a été créée en 1993, en même temps que le CNPS dont elle est une émanation¹, dans le but de produire une connaissance objective et partagée sur l'emploi des professionnels du spectacle vivant et enregistré. Composée de représentants des organisations professionnelles, des organismes sociaux et de l'administration, elle s'est réunie à plusieurs reprises en 1994 et 1995, rassemblant les travaux statistiques existants, discutant de leurs résultats et appelant au lancement d'études nouvelles sur des domaines ou des thèmes sur lesquels le constat d'une insuffisance d'éléments de connaissance avait été posé.

Après quelques années de pause, et tandis qu'un ensemble de travaux convergents conduits depuis cette date produisait une amélioration significative de la connaissance de l'emploi du secteur², la Commission a été officiellement réinstallée par le ministre de la Culture à l'automne 2003 : il s'agissait alors, pour ses membres, d'aller plus loin dans l'approfondissement de la connaissance en actualisant l'ensemble des données statistiques disponibles, en expertisant de nouvelles sources, en s'interrogeant sur les divergences d'une source à l'autre et en proposant les améliorations nécessaires, afin de progresser dans la mise en place d'un système d'information cohérent, pérenne, adapté aux caractéristiques et aux enjeux du spectacle.

1. Voir Décret du 29 mars 1993.

2. On peut citer notamment :

Rémi Debeauvais, Pierre-Michel Menger, François Piettre *et alii*, *Le spectacle vivant*, Paris, La Documentation française, Contrat d'études prospectives, 1997, 442 p. ; *Les métiers du spectacle vivant et leurs classifications*, Paris, CPNEF-SV, 2001, 348 p. ; *Nomenclature des employeurs du spectacle vivant*, Paris, CPNEF-SV, 2003 ; Janine Rannou, *Les itinéraires d'emploi des cadres, techniciens et ouvriers intermittents de l'audiovisuel et des spectacles*, Paris, CSA/Deps, 1996, et *Les carrières des intermittents techniques de l'audiovisuel et des spectacles. De l'individu à la communauté de métier*, Paris, CSA/Deps, 1997 ; Pierre-Michel Menger, *La profession de comédien. Formations, activités et carrières dans la démultiplication de soi*, Paris, La Documentation française, 1997.

Au terme d'une première année de travail (septembre 2003-juin 2004) caractérisée par une forte mobilisation des organisations professionnelles et de l'ensemble des organismes producteurs de données statistiques, ce système a été effectivement mis en place, fondé sur une dizaine de sources statistiques générales et professionnelles³, chaque source étant mobilisée pour ses apports spécifiques et originaux à la connaissance des emplois du secteur. Simultanément, la mise en œuvre d'outils permettant d'améliorer la cohérence de ce dispositif en gommant certaines des divergences inévitables d'une source à l'autre a été systématiquement encouragée et concrètement entreprise⁴.

De ce fait, l'un des objectifs prioritaires de la seconde année de travail de la Commission se trouvait naturellement tracé : actualiser le dispositif de connaissance ainsi mis en place afin de pouvoir disposer des données les plus récentes disponibles, tout en gardant à l'esprit les perspectives de son amélioration (harmonisation des données produites, expertise d'éventuelles nouvelles sources...). Ce premier objectif s'est d'ailleurs trouvé conforté par la demande expresse du ministre de la Culture de voir désormais produit et rendu public, chaque année, un rapport présentant l'état le plus actualisé possible des données statistiques sur l'emploi dans le spectacle (séance plénière du CNPS du 17 décembre 2004).

On trouvera donc, dans la première partie du présent document (voir p. 11 et suivantes), les résultats, source par source, de cette actualisation.

L'exploitation des sources statistiques ayant essentiellement porté, en 2003-2004, sur le comptage des actifs, la description de leurs caractéristiques socio-démographiques et sur l'évolution des effectifs au cours des dernières années, il a semblé indispensable, au cours de l'année suivante, d'exploiter et d'approfondir ces mêmes sources sur d'autres thèmes que l'on trouvera présentés dans la seconde partie de ce rapport (voir p. 31 et suivantes) :

- la question de *l'emploi permanent*, tout aussi essentielle que celle de l'emploi intermittent, mais rendue difficile à traiter en raison du plus petit nombre de sources statistiques mobilisables, a ainsi fait l'objet de notes techniques, discutées lors d'une séance de travail de la Commission ;
- celle de *l'emploi dans le spectacle en région*, déjà esquissée en 2003-2004 pour répondre à la demande pressante des organisations professionnelles et pour

3. Il s'agit des sources statistiques suivantes : Insee (Enquête Emploi ; Recensement de la population ; DADS), Acooss, Caisse des congés spectacles, Unédic, Audiens, ANPE, Afdas. On trouvera présenté l'ensemble des premiers travaux d'expertise et d'analyse de ces sources dans le rapport de synthèse annuel 2003-2004 de la Commission (voir *Emploi et spectacle. Synthèse des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS), 2003-2004*, dans *Note de l'observatoire de l'emploi culturel*, n° 33, septembre 2004, téléchargeable sur le site : www.culture.gouv.fr/dep).

4. La Commission a ainsi fortement incité les organismes sociaux du spectacle à travailler à l'implémentation, dans leurs propres nomenclatures d'emplois et d'activités, des deux nomenclatures harmonisées du spectacle vivant récemment mises au point à l'initiative de la CPNEF-SV (voir *Les métiers du spectacle vivant et leurs classifications*, *op. cit.*, et *Nomenclature des employeurs du spectacle vivant*, *op. cit.*). Dans le même objectif d'amélioration de la visibilité de l'emploi, la Commission suit de très près l'avancement de l'opération de croisement des fichiers sociaux (voir Décret du 6 décembre 2004) dans la perspective de produire des éléments cohérents de connaissance statistique anonymisés sur la base de ce rapprochement.

accompagner la mise en place des Commissions régionales de dialogue social dans le spectacle (Coreps), a également fait l'objet d'une exploitation systématique. Elle s'est en outre traduite par la publication de deux documents complémentaires, à destination des régions désireuses d'entreprendre des études sur leur territoire : un document de recommandations méthodologiques et un second document rassemblant les données disponibles à partir du système d'information statistique mis au point par la Commission⁵ – données désormais appelées à être, elles aussi, régulièrement mises à jour ;

- la *connaissance des entreprises et de l'activité* du secteur, enfin, a fait l'objet d'une investigation spécifique.

Une dernière partie du rapport (voir p. 75 et suivantes), enfin, évoque les pistes de développement possibles du travail de la Commission pour l'année à venir, telles qu'elles sont apparues aux participants au fil des réunions et des discussions qui les ont animées.

5. Voir *L'emploi dans le spectacle en région – 1. Préconisations méthodologiques pour la réalisation d'études*, dans *Note de l'observatoire de l'emploi culturel*, n° 37, avril 2005, et *L'emploi dans le spectacle en région – 2. Données statistiques*, dans *Note de l'observatoire de l'emploi culturel*, n° 38, avril 2005, téléchargeables à partir du site www.culture.gouv.fr/dep

Le système d'information statistique sur l'emploi dans le spectacle : actualisation des données et perspectives d'évolution

La collecte et l'exploitation des sources statistiques susceptibles d'éclairer la connaissance de l'emploi dans le spectacle, entreprises dès la réinstallation de la Commission emploi à l'automne 2003, se sont fondées sur un constat rapidement partagé par l'ensemble des membres de la Commission : la complexité inhérente à toute démarche d'observation de l'emploi, surtout lorsqu'elle s'applique à un champ aussi composite et mobile que celui du spectacle, exige de prendre en compte un grand nombre de sources différentes, exploitées, chacune, dans un esprit de complémentarité et d'enrichissement mutuel.

Quatre sources générales (Recensement de la population, Enquête Emploi et DADS de l'Insee, Acooss) et cinq sources professionnelles (Caisse des congés spectacles, Unédic, Audiens, Afdas, ANPE) ont ainsi été examinées simultanément, afin de tirer parti au maximum des atouts spécifiques de chacune. Leur comparaison systématique sur quelques données simples qui leur étaient communes (notamment, le comptage des effectifs et son évolution au cours des dernières années) a amplement confirmé :

- la *convergence globale des résultats produits*, qui permet aujourd'hui de disposer d'un socle commun de connaissance sur l'emploi du spectacle ;
- la *complémentarité nécessaire des différentes sources*, la plupart d'entre elles apportant en effet à la connaissance de l'emploi un ou plusieurs apports spécifiques (les effectifs de salariés permanents, dans la source Audiens ; l'activité hors spectacle des salariés du spectacle, dans la source DADS ; la connaissance fine, contrat par contrat, de l'activité du salarié intermittent, à partir de la source Caisse des congés spectacles, etc.) ;
- la *nécessité d'améliorer encore la cohérence du système* mis en place, en mettant en œuvre tous les outils techniques d'harmonisation mobilisables.

L'actualisation des données en 2005

En 2004-2005, chaque organisme producteur a donc procédé à l'actualisation des données produites, pour la date la plus récente possible.

Au-delà du seul comptage des effectifs présentés ci-dessous, chacune des sources a fait l'objet d'une exploitation actualisée pour l'ensemble des informa-

Tableau 1 – Le système d'information statistique sur l'emploi dans le spectacle : comparaison des effectifs d'une source à l'autre

Sources statistiques	Population observée (dans le cadre de la Commission)	Date	Donnée produite en 2003-2004	Donnée produite en 2004-2005
<i>Sources générales</i>				
Enquête Emploi (Insee)	Actifs exerçant une profession du spectacle à titre principal (salariés et non-salariés)	Comptage à une date donnée	116 000 actifs (mars 2002)	131 000 actifs* (moyenne annuelle sur 2003)
Recensement de la population (Insee)	Actifs exerçant une profession du spectacle à titre principal (salariés et non-salariés)	Comptage à une date donnée	128 000 actifs (mars 1999)	Pas d'actualisation avant 2007-2008
DADS (Insee)	Salariés ayant travaillé au moins 500 heures dans une entreprise du spectacle	Total sur l'année	131 000 salariés** (2001)	–
Acoss	Salariés des entreprises du spectacle	Comptage à une date donnée	160 000 salariés (31 décembre 2003)	–
<i>Sources professionnelles</i>				
Caisse des congés spectacles	Salariés intermittents ayant eu au moins un contrat (même s'ils ne sont pas indemnisés par l'Unédic)	Total sur l'année	116 000 salariés intermittents (2001)	123 000 salariés intermittents (2002)
Unédic	Salariés intermittents indemnisés au titre des annexes VIII et X du régime de l'assurance-chômage	Total sur l'année	103 000 salariés intermittents indemnisés (2002)	106 000 salariés intermittents indemnisés (2003)
Audiens	Ensemble des salariés ayant travaillé au moins une journée dans le spectacle (intermittents et permanents)	Total sur l'année	Réactualisation des données en cours	274 000 salariés 210 000 intermittents 71 000 permanents*** (2002)
Afdas	Salariés des entreprises du spectacle ayant bénéficié d'au moins une formation	Total sur l'année	30 000 salariés bénéficiaires d'un stage de formation (2003)	32 000 salariés bénéficiaires d'un stage de formation (2004)
ANPE	Demandeurs d'emploi dans un des métiers du spectacle (en fin de mois)	Comptage à une date donnée	141 000 demandeurs d'emploi (31 décembre 2003)	141 000 demandeurs d'emploi (31 décembre 2004)
<p>* Le changement de la nomenclature des professions (Pcs) intervenu en 2003 explique sans doute, de façon « mécanique », une partie de l'augmentation constatée par rapport à 2002.</p> <p>** En 2001, les DADS ont recensé 395 000 salariés ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle. Parmi eux, seuls 131 000 ont travaillé plus de 500 heures dans ce même secteur. Le volume total d'heures travaillées dans le spectacle est d'environ 205 millions. Ce volume d'heures est équivalent à environ 128 000 salariés à temps plein dans le spectacle. Le fichier DADS 2002 est en cours d'exploitation.</p> <p>*** Certains salariés ont eu à la fois des périodes d'emploi en tant que permanents et en tant qu'intermittents.</p>				

Source : Insee (Enquête Emploi)/Deps

tions relatives aux actifs, à leurs activités et rémunérations, ou à tout autre élément susceptible d'enrichir la connaissance de l'emploi.

On trouvera donc ci-après, source par source, le résultat de ce travail. Comme l'année précédente, les caractéristiques techniques de chacune des sources figurent en annexe sous forme de fiches récapitulatives (voir p. 85 et suivantes).

Enquête Emploi (Insee)

Champ : Ensemble des actifs exerçant à titre principal une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant (salariés et non-salariés)

Selon les résultats de l'Enquête Emploi de l'Insee, environ 131 000 actifs exercent une profession de l'audiovisuel ou du spectacle vivant en 2003.

Ce résultat n'est pas directement comparable avec l'estimation de l'année 2002 (environ 116 000 actifs), du fait de la refonte de la nomenclature des professions (PCS), intervenue en 2003. Du fait de cette modification, certaines professions (les responsables de chaînes de télévision ou de radios par exemple) auparavant classés en « professions littéraires » (avec les journalistes, les auteurs...), viennent désormais grossir l'effectif des professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant. La hausse du nombre d'actifs entre 2002 et 2003 (+ 15 000 actifs) est donc due, pour plus de moitié, à ce changement de nomenclature.

Parmi les 131 000 actifs exerçant une profession du spectacle recensés par l'Enquête Emploi en 2003, on note :

- une majorité d'hommes (70 % contre 55 % pour l'ensemble des actifs occupés) ;
- une surreprésentation des moins de 40 ans (58 % contre 48 % pour l'ensemble des actifs occupés) ;

Tableau 2 – Nombre d'actifs exerçant à titre principal une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant en 2003 (moyenne annuelle)

Professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant	131 000
Artistes des spectacles	44 000
<i>Artistes de la musique et du chant</i>	20 000
<i>Artistes dramatiques</i>	17 000
<i>Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers</i>	7 000
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles	84 000
<i>Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et du spectacle vivant</i>	20 000
<i>Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles</i>	18 000
<i>Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)</i>	32 000
<i>Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels</i>	7 000
<i>Indépendants gestionnaires de spectacles ou de service récréatifs</i>	9 000

Source : Insee (Enquête Emploi)/Deps

- une part importante de personnes titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à bac + 2 (42 % contre 26 % pour l'ensemble des actifs occupés) ;
- parmi les salariés, le poids des actifs sur CDD est beaucoup plus important dans le spectacle (59 %) que pour l'ensemble des professions (16 %), cette dernière caractéristique renvoyant, à l'évidence, à la généralisation des contrats intermittents dans le spectacle.

Caisse des congés spectacles

Champ : Ensemble des salariés intermittents ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année

Les données de la Caisse des congés spectacles⁶ permettent de suivre sur une longue période (ici 1986-2002) le nombre de salariés intermittents, le nombre de contrats dont ils ont bénéficié, le nombre total de jours travaillés ainsi que les rémunérations attachées à ces contrats⁷.

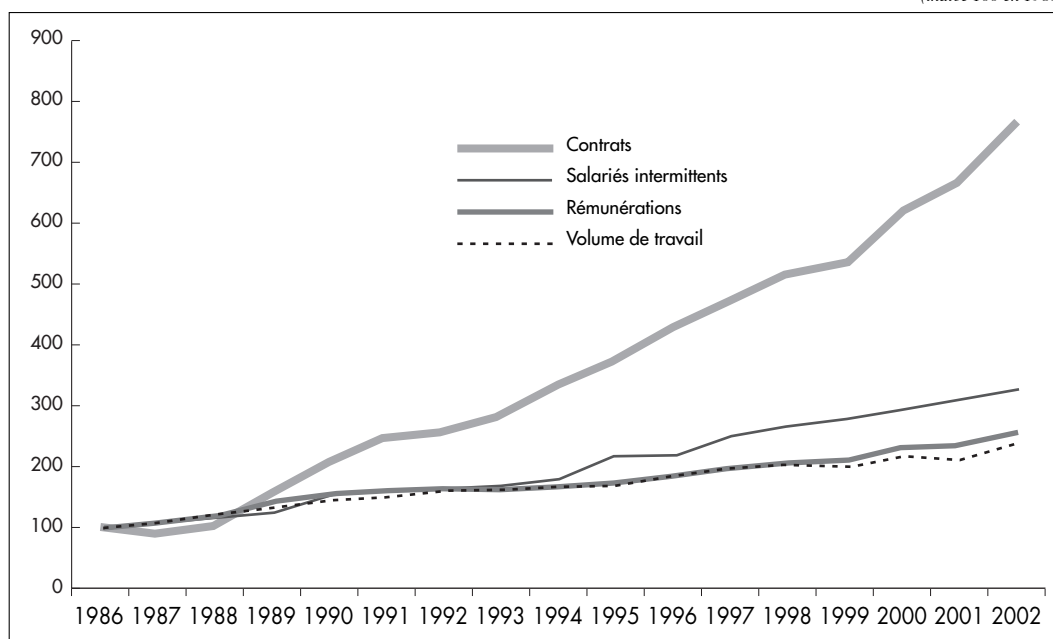
Le marché de l'emploi intermittent s'est beaucoup développé durant la période 1986-2002. La particularité de cette croissance remarquable reste pourtant l'amplification des déséquilibres observés, aisément mesurable par la simple mise en perspective des différents indicateurs disponibles : si la masse salariale et le volume d'emploi présentent une évolution « en phase » (tous deux doublent sur la période étudiée), les effectifs des artistes et intermittents techniques présents sur le marché, et surtout, le nombre de contrats dont ils bénéficient connaissent une évolution accélérée. En 17 ans, le nombre d'artistes et d'intermittents techniques quadruple et le nombre de contrats est multiplié par 8 (voir aussi données détaillées pages suivantes).

6. Les données chiffrées de la Caisse des congés spectacles citées dans la présente note proviennent d'une exploitation statistique spécifique des fichiers de cet organisme réalisée par le Centre de sociologie du travail et des arts (Cesta/EHESS-CNRS).

7. Les données relatives au volume de travail et aux rémunérations concernent ici les seuls contrats déclarés à la Caisse des congés spectacles. Ne sont donc pas prises en compte les données concernant d'éventuelles activités complémentaires (emploi permanent dans ou hors spectacle, activités d'enseignement...) et d'éventuels autres revenus (salaires, indemnités chômage...).

Graphique 1 – Évolution des principales caractéristiques du marché du travail intermittent

(indice 100 en 1986)



Source : Caisse des congés spectacles/Cesta/Depts

Tableau 3 – Le marché du travail intermittent de 1986 à 2002

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Salariés intermittents	37 466	39 649	44 629	50 276	57 254	59 419	61 583	62 966	68 900	81 074
Contrats intermittents (en milliers)	179	165	191	271	371	433	464	506	600	675
Volume total de travail (en milliers de jours)	3 128	3 333	3 795	4 237	4 441	4 675	4 947	5 006	5 182	5 345
Rémunération totale (en millions d'euros constants 2002)	575	598	698	805	862	918	926	919	939	1 011
Durée moyenne d'un contrat intermittent (en jours)	17,5	20,2	19,9	15,6	11,4	10,0	10,7	9,9	8,6	7,9
Nombre annuel moyen de contrats par intermittent	4,8	4,2	4,3	5,4	6,5	9,2	7,5	8,0	8,7	8,3
Volume annuel moyen de travail par intermittent (en jours)	83,5	84,1	85,0	84,3	77,6	78,7	80,3	79,5	75,2	65,9
Salaire journalier par intermittent (en euros constants 2002)	183,8	179,4	183,9	190,0	194,1	196,4	187,2	183,6	181,2	189,1
Rémunération annuelle moyenne de travail par intermittent (en euros constants 2002)	15 347	15 082	15 640	16 012	15 056	15 449	15 037	14 595	13 628	12 470
Nombre d'entreprises ayant offert du travail aux intermittents*	6 135	6 489	7 125	7 800	9 175	9 539	11 192	12 658	14 127	14 943
Nombre moyen de jours offerts par entreprise*	510	514	533	543	484	490	442	395	367	358

* Hors Guso.

Fin du tableau page suivante.

Tableau 3 – Le marché du travail intermittent de 1986 à 2002 (suite)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Évolution (en %) 1986-2002
Salariés intermittents	82 432	93 533	99 968	103 996	110 914	116 180	122 963	+ 228
Contrats intermittents (en milliers)	765	847	926	964	1 104	1 202	1 371	+ 667
Volume total de travail (en milliers de jours)	5 825	6 163	6 327	6 356	6 750	6 772	7 488	+ 139
Rémunération totale (en millions d'euros constants 2002)	1 081	1 140	1 183	1 206	1 313	1 351	1 484	+ 158
Durée moyenne d'un contrat intermittent (en jours)	7,6	7,3	6,8	6,6	6,1	5,6	5,5	- 69
Nombre annuel moyen de contrats par intermittent	9,3	9,1	9,3	9,3	10,0	10,3	11,2	+ 134
Volume annuel moyen de travail par intermittent (en jours)	70,7	65,9	63,3	61,1	60,9	58,3	60,9	- 27
Salaires journaliers par intermittent (en euros constants 2002)	185,6	185,0	187,0	189,7	194,5	199,5	198,2	+ 8
Rémunération annuelle moyenne de travail par intermittent (en euros constants 2002)	13 114	12 188	11 834	11 597	11 838	11 629	12 069	- 21
Nombre d'entreprises ayant offert du travail aux intermittents*	17 110	22 767	21 078	20 412	20 471	20 769	21 989	+ 258
Nombre moyen de jours offerts par entreprise*	340	271	300	311	330	326	341	- 33

* Hors Guso.

Source : Caisse des congés spectacles/Cesta/Depts

Unédic*Champ : Ensemble des salariés intermittents indemnisés au titre des annexes VIII et X*

Sur l'ensemble de l'année 2004, le nombre total d'allocataires indemnisés au titre des annexes VIII et X est de 104 625. Par rapport à l'année précédente, et pour la première fois depuis plusieurs années, ce chiffre marque un très léger recul (-0,9 %).

Parmi les allocataires indemnisés au titre des annexes VIII et X au 31 décembre 2003, on note :

- une majorité d'hommes (67 % contre 50 % pour l'ensemble des allocataires de l'assurance-chômage) ;
- une très forte proportion de moins de 40 ans (66 %) ;
- une forte concentration géographique en Île-de-France : 47 % y résident. Viennent ensuite les deux régions Rhône-Alpes et Paca, regroupant respectivement 8 % et 7 % des allocataires indemnisés.

Tableau 4 – Allocataires indemnisés dans le cadre des annexes VIII et X du règlement général de l'assurance-chômage

Année	Régime	Allocataires mandatés au cours de l'année ¹	Prestations versées ²	Cotisations encaissées ³	dont cotisations encaissées au titre de l'assurance-chômage ⁴	Rapport prestations ² /cotisations ⁴ (en %)
1991	Annexe VIII	14 630	91	10		
	Annexe X	26 408	168	32		
	Total	41 038	260	43	31	847
1992	Annexe VIII	17 753	135	27		
	Annexe X	31 448	248	41		
	Total	49 201	383	68	50	771
1993	Annexe VIII	18 223	138			
	Annexe X	33 282	243			
	Total	51 505	381	68	52	740
1994	Annexe VIII	18 125	128			
	Annexe X	34 954	245			
	Total	53 079	373	89	67	557
1995	Annexe VIII	19 590	146			
	Annexe X	37 721	282			
	Total	57 311	428	94	71	600
1996	Annexe VIII	22 380	165			
	Annexe X	42 423	331			
	Total	64 803	497	102	74	667
1997	Annexe VIII	22 480	177			
	Annexe X	44 820	379			
	Total	67 300	556	103	75	743
1998	Annexe VIII	25 000	200			
	Annexe X	49 450	430			
	Total	74 450	630	111	86	737
1999	Annexe VIII	26 195	189			
	Annexe X	58 905	510			
	Total	85 100	699	118	86	816
2000	Annexe VIII	27 200	201			
	Annexe X	65 240	542			
	Total	92 440	742	132	96	777
2001	Annexe VIII	32 939	256			
	Annexe X	63 909	594			
	Total	96 848	850	100	99	857
2002	Annexe VIII	35 400	295			
	Annexe X	67 200	662			
	Total	102 600	957	128	124	772
2003	Annexe VIII	35 900	327			
	Annexe X	69 700	748			
	Total	105 600	1 075	188	185	580
2004	Annexe VIII	46 015	456			
	Annexe X	58 610	708			
	Total	104 625	1 164	202	199	585

1. Allocataires qui ont été indemnisés au moins une journée au cours de l'année.
2. Prestations versées au titre de l'assurance-chômage en millions d'euros (hors ASF et AGS).
3. Cotisations encaissées au titre de l'assurance-chômage et de l'AGS en millions d'euros (y compris l'ASF jusqu'en 2000).
4. Cotisations encaissées au titre de l'assurance-chômage en millions d'euros.

Source : Unédic

Tableau 5 – Répartition des allocataires indemnisés au titre des annexes VIII et X au 31 décembre 2003, par sexe et par âge

Tranche d'âge	Annexe VIII			Annexe X			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-24 ans	7,8	9,5	8,4	6,0	9,1	7,0	6,5	9,2	7,4
25-39 ans	61,2	63,0	61,8	57,0	59,4	57,7	58,2	60,5	59,0
40-49 ans	22,8	19,7	21,7	26,7	23,0	25,5	25,6	21,9	24,4
50-59 ans	7,8	7,4	7,6	9,9	7,9	9,3	9,3	7,7	8,8
60 ans et plus	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4	0,6	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'allocataires	15 580	8 186	23 766	38 260	17 809	56 069	53 840	25 995	79 835

Source : Unédic

En 2004, le montant total des prestations versées s'élève à 1 164 millions d'euros et le montant total des cotisations encaissées à 202 millions d'euros. Les prestations ont ainsi progressé de 8 % par rapport à 2003 (la progression était de 12 % entre 2002 et 2003) et les cotisations de 7 % (+ 47 % entre 2002 et 2003). Le déséquilibre entre prestations versées et cotisations encaissées reste très marqué en 2004.

Audiens

*Champ : Ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une journée dans le spectacle*⁸

En 2002, selon la source Audiens, environ 274 000 salariés ont travaillé au moins une journée dans l'une des activités du spectacle listées dans le tableau ci-dessous. Parmi ces salariés, on dénombre 210 000 salariés intermittents et 71 000 salariés permanents. Le total des permanents et des intermittents est légèrement supérieur au nombre global de salariés, certains salariés ayant déclaré à la fois des périodes de travail en tant que permanents et qu'intermittents (et en particulier dans le code NAF 923A « Activités artistiques »).

Chez les salariés intermittents, le rapport entre spectacle vivant et audiovisuel est équilibré alors qu'il est un peu plus en faveur de l'audiovisuel chez les permanents⁹.

Tableau 6 – Nombre de salariés intermittents et permanents dans le spectacle en 2002

Code NAF	Intitulé	Effectifs		
		Intermittents	Permanents	Total*
923A	Activités artistiques	75 246	18 661	92 224
923B	Services annexes aux spectacles	62 568	9 683	71 684
923D	Gestion de salles de spectacles	15 640	5 248	20 771
923J	Autres spectacles	3 081	823	3 888
	Total spectacle vivant**	120 953	33 850	151 379
221G	Édition d'enregistrements sonores	10 106	1 784	11 826
921A	Production de films pour la télévision	32 583	2 352	34 765
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	30 122	4 437	34 363
921C	Production de films pour le cinéma	47 888	3 336	50 946
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	19 829	4 466	24 029
921F	Distribution de films cinématographiques	2 315	1 178	3 490
921G	Édition et distribution vidéo	1 627	1 101	2 719
921J	Projection de films cinématographiques	280	10 682	10 951
922A	Activités de radio	8 680	3 201	11 802
922B	Production de programmes de télévision	13 435	2 090	15 364
922C	Diffusion de programmes de télévision	17 033	3 625	20 485
	Total audiovisuel**	118 099	37 640	153 122
	Total spectacle vivant + audiovisuel**	209 972	71 132	274 066
	Autres codes NAF	170 007		
	Total des effectifs déclarés à Audiens**	268 897		
	Guso	40 699		
	Total**	281 944		

* Nombre d'individus dédoublonnés par statut : un individu ayant travaillé à la fois comme intermittent et comme permanent n'est compté qu'une seule fois.

** Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu peut alterner des périodes d'activité dans différents secteurs mais il n'est compté qu'une seule fois pour un groupe d'activités.

Source : Audiens

8. Au sens des codes NAF qui figurent en annexe p. 96.

9. Rappelons ici que, pour les permanents, certains grands établissements de l'audiovisuel (toutes les télévisions et radios publiques notamment) ne figurent pas dans le champ Audiens. C'est aussi le cas de l'Opéra de Paris dans le spectacle vivant. Pour les autres sources donnant des informations sur les permanents (voir p. 41 *sq.*), le rapport entre audiovisuel et spectacle vivant est en revanche équilibré.

En 2002, sur le champ d'Audiens et du spectacle (par codes NAF), la répartition de la masse salariale globale est la suivante :

- intermittents (54 %) et permanents (46 %) ;
- audiovisuel (65 %) et spectacle vivant (35 %). Le poids de l'audiovisuel est légèrement plus important chez les permanents (68 %) que chez les intermittents (63 %).

Tableau 7 – Répartition de la masse salariale globale (champ Audiens) par code NAF en 2002

Code NAF	Intitulé	Masse salariale (en €)		
		Intermittents	Permanents	Total
923A	Activités artistiques	252 126 710	213 253 560	465 380 270
923B	Services annexes aux spectacles	194 353 510	93 542 346	287 895 856
923D	Gestion de salles de spectacles	31 520 057	51 896 580	83 416 637
923J	Autres spectacles	9 507 598	6 172 986	15 680 584
	Total spectacle vivant	487 507 875	364 865 472	852 373 347
221G	Édition d'enregistrements sonores	19 826 129	26 615 778	46 441 907
921A	Production de films pour la télévision	152 155 162	61 011 378	213 166 540
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	114 430 811	68 737 379	183 168 190
921C	Production de films pour le cinéma	210 653 110	73 823 405	284 476 515
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	111 454 329	111 266 862	222 721 191
921F	Distribution de films cinématographiques	10 374 332	34 498 104	44 872 436
921G	Édition et distribution vidéo	3 477 370	28 945 937	32 423 307
921J	Projection de films cinématographiques	296 612	116 008 029	116 304 641
922A	Activités de radio	35 143 140	63 836 604	98 979 744
922B	Production de programmes de télévision	66 492 126	59 778 926	126 271 052
922C	Diffusion de programmes de télévision	116 131 828	113 877 066	230 008 894
	Total audiovisuel	840 434 949	758 399 468	1 598 834 417
	Total spectacle vivant + audiovisuel	1 327 942 824	1 123 264 940	2 451 207 764
	Autres codes NAF	423 927 687		
	Total des effectifs déclarés à Audiens	1 751 870 511		
	Guso	77 382 248		
	Total	1 829 252 759		

Source : Audiens

ANPE

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant, inscrits à l'ANPE en catégorie 1 à 8¹⁰

Au 31 décembre 2004, le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant¹¹ est d'environ 141 000, soit un niveau com-

10. Voir en annexe le détail des catégories utilisées par l'ANPE p. 96.

11. Au sens des 16 codes Rome retenus dans la nomenclature des métiers, voir en annexe p. 95.

parable à celui de décembre 2003 (+ 0,2 %). Entre fin 2002 et fin 2003, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi dans ces mêmes métiers avait été beaucoup plus soutenue (+ 3,7 %).

Tableau 8 – Nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant

Code Rome	Métier recherché	Nombre de demandeurs d'emploi			Évolution (en %)	
		au 31-12-2002	au 31-12-2003	au 31-12-2004	entre le 31-12-2002 et le 31-12-2003	entre le 31-12-2003 et le 31-12-2004
21211	Artistes dramatiques	20 756	21 348	21 381	2,9	0,2
21212	Artistes de la musique et du chant	34 412	35 301	35 349	2,6	0,1
21213	Artistes de la danse	6 560	6 926	7 122	5,6	2,8
21214	Artistes du cirque et du music-hall	4 301	4 432	4 417	3,0	- 0,3
21215	Professionnels de la mise en scène et de la réalisation	10 644	11 004	10 861	3,4	- 1,3
21216	Animateurs présentateurs	3 126	3 199	3 175	2,3	- 0,8
21217	Présentateurs de modèles	283	302	286	6,7	- 5,3
.....						
21221	Professionnels du son	10 202	10 932	11 181	7,2	2,3
21222	Professionnels de l'image	6 928	7 309	7 461	5,5	2,1
21223	Professionnels de l'éclairage	4 958	4 981	4 974	0,5	- 0,1
21224	Professionnels du décor et des accessoires	9 191	9 288	8 947	1,1	- 3,7
21225	Professionnels du costume et de l'habillage	2 543	2 553	2 564	0,4	0,4
21226	Professionnels de la coiffure et du maquillage	1 759	1 816	1 812	3,2	- 0,2
21227	Professionnels du montage, de l'image et du son	4 966	5 258	5 303	5,9	0,9
21231	Professionnels de la production de spectacles	14 161	15 034	15 092	6,2	0,4
21232	Agents de promotion des artistes	755	858	906	13,6	5,6
Total		135 545	140 541	140 831	3,7	0,2
	dont Métiers artistiques (21211 à 21217)	80 082	82 512	82 591	3,0	0,1
	dont Métiers technico-artistiques (21221 à 21232)	55 463	58 029	58 240	4,6	0,4

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 à 8.

Source : ANPE – Statistiques mensuelles du marché du travail – France entière

Au 31 décembre 2004, les principales caractéristiques sociodémographiques de ces demandeurs d'emploi sont les suivantes :

- ce sont principalement des hommes (66 %), en particulier dans les métiers les plus techniques. Les hommes sont très minoritaires, en revanche, dans trois métiers particuliers : artistes de la danse (27 %), professionnels du costume et de l'habillage (9 %), professionnels de la coiffure et du maquillage (17 %) ;
- près de deux tiers d'entre eux ont moins de 40 ans ;
- leur niveau de diplôme est très élevé : 44 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à bac + 2. Le niveau de diplôme est extrêmement variable selon le métier recherché : il varie ainsi de 17 % de diplômés bac + 2 (et plus) parmi les professionnels de la coiffure et du maquillage ou 25 % pour

- les artistes du cirque et du music-hall à 66 % pour les professionnels du son et de l'image, ou 68 % pour les professionnels de la mise en scène et de la réalisation ;
- environ 46 % d'entre eux résident en Île-de-France, cette concentration francilienne étant plus marquée dans les métiers techniques que dans les métiers artistiques.

Tableau 9 – Caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'emploi des métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant au 31 décembre 2004

Code Rome	Métier recherché	Part des hommes	Part des moins de 40 ans	Part des diplômés bac + 2 et plus	Part des résidents en Île-de-France
21211	Artistes dramatiques	51	59	47	57
21212	Artistes de la musique et du chant	78	60	34	28
21213	Artistes de la danse	27	74	43	40
21214	Artistes du cirque et du music-hall	68	63	25	22
21215	Professionnels de la mise en scène et de la réalisation	65	58	68	69
21216	Animateurs présentateurs	80	74	20	24
21217	Présentateurs de modèles	34	79	29	65
.....					
21221	Professionnels du son	94	78	40	42
21222	Professionnels de l'image	85	71	53	52
21223	Professionnels de l'éclairage	91	71	26	36
21224	Professionnels du décor et des accessoires	75	58	32	48
21225	Professionnels du costume et de l'habillement	9	62	39	50
21226	Professionnels de la coiffure et du maquillage	17	67	17	67
21227	Professionnels du montage, de l'image et du son	60	75	66	69
21231	Professionnels de la production de spectacles	53	66	61	59
21232	Agents de promotion des artistes	45	72	57	48
Total		66	64	44	46
	dont Métiers artistiques (21211 à 21217)	64	61	41	42
	dont Métiers technico-artistiques (21221 à 21232)	69	69	47	52
Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 à 8.					

Source : ANPE – Statistiques mensuelles du marché du travail – France entière

Afdas

Champ : Ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation

En 2004, environ 32 000 personnes travaillant dans le spectacle vivant ou l'audiovisuel ont suivi un stage de formation.

La répartition de ces stagiaires par statut est la suivante :

- permanents du spectacle vivant : 23 %,
- permanents de l'audiovisuel : 44 %,

- intermittents artistes ou musiciens : 18 %,
- intermittents techniciens de l'audiovisuel : 10 %,
- intermittents techniciens du spectacle vivant : 5 %.

La répartition des stages selon le domaine de formation est présentée dans le tableau ci-dessous. Chez les permanents, les formations les plus fréquentes sont plutôt généralistes (informatique, bureautique, langues, PAO, multimédia). Chez les intermittents, tout naturellement, les formations sont directement liées aux compétences professionnelles des salariés : surreprésentation des formations artistiques chez les artistes et des formations à caractère technique chez les techniciens des spectacles et de l'audiovisuel.

Tableau 10 – Répartition des stagiaires selon la nature de la formation suivie, en 2004

En %

	Permanents		Intermittents				Ensemble
	spectacles	audiovisuel	Artistes interprètes	Artistes musiciens	Techniciens audiovisuel	Techniciens spectacle vivant	
Informatique, bureautique, comptabilité	22	21	8	5	5	7	16
Audiovisuel	4	19	5	15	54	9	17
Langues	7	9	18	12	19	15	11
Formation artistique	5	1	58	55	2	4	12
Encadrement, développement personnel, communication	2	9	1	0	0	0	5
Sécurité	9	4	0	0	1	12	5
PAO, CAO, multimédia	8	5	1	3	5	5	5
Spectacle vivant	24	3	3	4	5	27	9
Autres	20	29	5	5	9	20	20
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Afdas

Parmi ces 32 000 stagiaires, on observe, toujours en 2004, les caractéristiques suivantes :

- une répartition quasi égalitaire entre hommes (52 %) et femmes (48 %) ;
- une forte majorité des moins de 35 ans (58 %) ;
- une très forte proportion de personnes résidant en Île-de-France (63 %).

En 2004, près de 19 000 entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ont cotisé pour le dispositif de formation professionnelle de l'Afdas. Parmi elles, 13 000 sont dans le spectacle vivant et 6 000 dans l'audiovisuel et le cinéma. Dans le spectacle, le montant total des contributions collectées s'élève, en 2004 là encore, à 65 millions d'euros.

Les outils d'amélioration de la connaissance

La connaissance du système d'information statistique sur l'emploi dans le spectacle passe en partie par une amélioration des outils utilisés pour le décrire (et en particulier d'une harmonisation des nomenclatures et de la méthodologie utilisées). Les travaux de la Commission en 2004-2005 ont permis d'avancer sur trois chantiers permettant cette amélioration :

- la validation de l'approche du champ du spectacle à partir des nomenclatures générales ;
- l'avancement du travail d'implémentation des nomenclatures harmonisées du spectacle vivant (CPNEF-SV) dans les fichiers des organismes sociaux ;
- le lancement des travaux sur les retombées statistiques du croisement des fichiers sociaux (Audiens/Caisse des congés spectacles/Unédic).

Des préconisations méthodologiques pour l'utilisation des nomenclatures générales

Afin de garantir une meilleure comparabilité entre les études menées sur l'emploi dans le spectacle – et notamment celles à l'échelle régionale –, la Commission a proposé en 2003 une sélection de postes à retenir dans les nomenclatures générales. Lors des travaux 2004-2005 de la Commission, cette sélection a été rediscutée : il s'agissait, d'une part, de répondre à la demande de certains participants qui s'interrogeaient sur l'opportunité de prendre en compte de nouveaux codes et, d'autre part, de tenir compte des modifications introduites en 2003 par l'Insee au sein des deux nomenclatures PCS et NAF.

La liste finale des codes retenus, à l'issue de ces discussions, figure en annexe p. 95 et 96.

• Nomenclature Pcs pour les études par profession

La liste des codes retenus correspondant aux professions de l'audiovisuel et du spectacle à partir de la PCS a été validée par la Commission en 2003-2004. Depuis cette validation, l'Insee a rendu publiques certaines modifications de la nomenclature PCS introduites en 2003. Celles-ci n'entraînent que des changements minimes en ce qui concerne les professions du spectacle. Il convient toutefois, pour les études réalisées après 2003, d'en tenir compte.

Il s'agit des modifications suivantes :

- pour les artistes, la distinction par genre esthétique disparaît de la PCS 2003 (la notion d'artistes de « variétés » est supprimée) ;
- la rubrique 3522 qui regroupait ensemble, selon une logique hiérarchique, tous les « cadres artistiques du spectacle » (les chefs d'orchestre, les chorégraphes, les metteurs en scène, etc.) disparaît également. Désormais, chaque catégorie de « cadres artistiques » est regroupé avec les populations artistiques corres-

pondantes (exemple : les chorégraphes sont regroupés avec les artistes de la danse, les chefs d'orchestre avec les artistes de la musique) ;

– la rubrique 3523 devient 353c, catégorie élargie aux cadres artistiques en provenance de l'ancien poste 3522 et n'ayant pu être regroupés avec aucune des populations artistiques distinguées ;

– une catégorie 353b est créée. Elle contient notamment certains cadres auparavant classés en « professions littéraires » et donc hors du champ du spectacle (en 3521 : cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles). Par exemple, un directeur de chaîne de télévision était auparavant classé en « profession littéraire ». Dans la PCS 2003, il est désormais classé dans les professions de l'audiovisuel et du spectacle.

• *Nomenclature NAF pour les études par activité*

Une validation des codes retenus pour étudier l'emploi dans le spectacle à partir de la NAF a également été réalisée par la Commission en 2003-2004.

L'audiovisuel

La liste des codes retenus en 2003-2004 était la suivante :

- 221G Édition d'enregistrements sonores
- 921A Production de films pour la télévision
- 921B Production de films institutionnels et publicitaires
- 921C Production de films pour le cinéma
- 921D Prestations techniques pour le cinéma
- 922A Activités de radio
- 922B Production de programmes de télévision
- 922C Diffusion de programmes de télévision

Suite à de nouvelles discussions internes à la Commission (début 2005), il a été décidé d'ajouter à cette liste les trois codes NAF suivants :

- 921F Distribution de films cinématographiques
- 921G Édition et distribution vidéo
- 921J Projection de films cinématographiques

Les modifications liées à cet ajout restent minimales étant donné le nombre limité d'actifs travaillant dans ces secteurs.

Le spectacle vivant

Le champ professionnel du spectacle vivant est composé des entreprises qui relèvent des secteurs d'activité identifiés par les codes NAF suivants :

- 923A Activités artistiques
- 923B Services annexes aux spectacles
- 923D Gestion de salles de spectacles
- 923K Activités diverses de spectacle (dont bals)

Néanmoins, la Commission rappelle que des entreprises qui n'ont pas le spectacle pour activité principale (exemple : collectivités publiques, hôtels-cafés-res-

taurants...), ou qui ont une activité connexe au spectacle (exemple : parcs de loisirs, discothèques, etc.), peuvent employer des professionnels du spectacle. Aussi, ces activités pourront faire l'objet d'investigations ponctuelles car elles représentent des opportunités d'emploi pour les professionnels du spectacle.

Il s'agit notamment des codes suivants :

- 923F Manèges forains et parcs d'attraction
- 923H Bals et discothèques
- 927A Jeux de hasard et d'argent
- 927C Autres activités récréatives

Comme pour la nomenclature PCS, la NAF a fait l'objet en 2003 de certaines modifications. Les études postérieures à cette date doivent donc les intégrer. Ces changements concernent :

- la diffusion de programmes de télévision (anciennement 922C) qui est éclatée en trois codes (922D, 922E, 922F) ;
- une redéfinition du code 923F « autres spectacles » qui devient 923K « activités diverses de spectacle » et contient, après 2003, les activités de bals.

• *Nomenclature Rome pour les études par métier*

La liste des postes Rome retenus par la Commission (voir annexe p. 95) comprend l'ensemble des métiers dont le code débute par 212, c'est-à-dire les métiers du « spectacle, cinéma, audiovisuel », à l'exception des codes débutant par 2124 (« opérateurs d'attractions », « employés des jeux » et « exploitants d'équipements de loisirs et du sport »).

Contrairement à certaines études déjà menées en région, il a été choisi de ne pas inclure :

- les codes Rome débutant par 211 : métiers « artistiques » (artistes plasticiens, écrivains, stylistes...);
- les codes Rome débutant par 214 : métiers de la presse, de l'information et de la communication.

Le suivi de l'implémentation des nomenclatures harmonisées du spectacle vivant (CPNEF-SV) dans les fichiers des organismes sociaux

Lors des travaux 2003-2004 de la Commission, un premier état des lieux avait été fait sur l'implémentation de la nomenclature harmonisée des emplois du spectacle vivant. Ces travaux se sont poursuivis en 2004-2005 et les paragraphes ci-après font état de l'avancement, organisme par organisme, de cette implémentation.

• *Mise en œuvre de la nomenclature harmonisée des emplois du spectacle vivant*

Unédic

Il s'agit d'établir, au sein de cet organisme, une nomenclature qui réponde aux besoins de données statistiques exprimés par la profession. Il est important de différencier clairement cette nomenclature permettant d'appréhender plus finement l'emploi des salariés intermittents de la nomenclature des fonctions associée aux annexes VIII et X ouvrant droit à indemnisation.

La phase de construction de la nomenclature des appellations d'emploi est aujourd'hui achevée. Elle a consisté, d'une part, à enrichir la nomenclature existante en lui ajoutant des appellations manquantes (principalement celles relatives aux domaines artistiques qui ne figuraient pas de façon précise) ; d'autre part, à établir une table de passage avec la nomenclature existante.

Il reste encore à réaliser certains travaux informatiques visant à fiabiliser le système (vérification de la qualité de l'information statistique produite), puis à le tester.

Les premières données statistiques seront vraisemblablement produites d'ici octobre ou novembre 2005.

Guso

Des contacts sont en cours.

Caisse des congés spectacles

La CCS dispose déjà d'une liste d'appellations d'emploi extrêmement fine. L'implémentation de la nomenclature de la CPNEF-SV consiste donc à établir une table de passage entre les appellations déclarées à la Caisse par les salariés intermittents et la nomenclature harmonisée. La création de cette table de passage est en cours et ne paraît pas poser de difficultés particulières. La fin des travaux informatiques et techniques devrait intervenir d'ici avril 2006.

Afdas

Dès 2003, l'Afdas a entamé la modification de l'ensemble de ses programmes informatiques afin d'intégrer la nomenclature harmonisée des emplois. Des travaux similaires ont été réalisés depuis pour implémenter celle des activités. Il reste donc à alimenter les fichiers en données. La CCS transmettant ses fichiers à l'Afdas, les premières données produites à partir de la nomenclature harmonisée pourraient provenir de ce rapprochement.

Audiens

Deux scénarios¹² concernant la mise en place de la nomenclature harmonisée des emplois du spectacle vivant ont été produits par cet organisme, chacun comportant un certain nombre d'avantages et d'inconvénients.

Le premier scénario consiste à intégrer le recueil des informations concernant l'emploi dans les dispositifs existants (DADS U).

Le principal avantage de ce scénario semble être, outre l'existence d'une seule formalité pour l'entreprise, la possibilité d'obtenir un taux de réponses élevé, en raison du caractère obligatoire des déclarations nominatives annuelles.

Ce scénario présente néanmoins de grosses difficultés de mise en œuvre technique (il a une incidence sur l'ensemble des procédures existantes, ce qui suppose la modification de six systèmes différents de gestion des informations) et correspond donc à un coût élevé (le budget d'investissement nécessaire a été estimé à 150 000 euros).

Audiens a néanmoins vérifié la faisabilité de ce scénario jusqu'au bout, en interrogeant ses tutelles (Agirc et Arrco). Celles-ci ont indiqué qu'il était impossible d'intégrer dans la norme DADS U la nomenclature harmonisée des appellations d'emploi (on ne peut intégrer des informations propres à un secteur professionnel dans un système qui se veut, par définition, le plus générique possible).

Le second scénario envisagé, beaucoup plus léger administrativement (et donc aussi à moindre coût : budget d'investissement estimé à 35 000 euros), repose sur une collecte d'informations *ad hoc*, dissociée des procédures administratives obligatoires de recueil de l'information. Il s'agirait de créer un système parallèle.

Cette collecte pourrait être ciblée sur les seules entreprises du spectacle vivant et avoir lieu à n'importe quel moment de l'année. Toutefois, n'étant pas intégrée à une procédure obligatoire, elle risque de pâtir d'un faible taux de réponse.

- *Mise en œuvre de la nomenclature harmonisée des employeurs du spectacle vivant*

La mise en œuvre de la nomenclature des employeurs du spectacle vivant demande une approche différente car il ne paraît pas possible de l'implémenter directement au sein de chaque organisme. La solution envisagée serait de demander aux entreprises de s'immatriculer dans la nomenclature de la CPNEF-SV au moment de la demande de licence d'entrepreneur de spectacles. Le numéro d'identifiant attribué serait ensuite transmis à la Caisse des congés spectacles, à l'Afdas, à Audiens ou à l'Unédic. Cette solution présenterait un double avantage : d'abord, elle permettrait de s'en tenir à une déclaration unique ; d'autre part, elle laisserait la possibilité d'actualiser l'information régulièrement au

12. Le choix de l'un ou de l'autre n'a pas encore été opéré à ce jour.

moment du renouvellement de la demande de licence. Lors d'une réunion de travail conduite par la DMDTS en novembre 2004 sur la base Atalie, les représentants des Drac présents n'ont pas manifesté d'opposition de principe à cette hypothèse qui semble, bien au contraire, rejoindre leurs propres attentes.

Désormais, il s'agit d'évaluer les difficultés techniques et les modalités de transmission de ces informations aux organismes sociaux (codées au moyen d'un numéro d'identifiant).

Cette méthode ne pourrait pas prendre en compte deux catégories importantes d'employeurs :

- d'une part, les prestataires de services techniques qui ne sont pas titulaires d'une licence d'entrepreneur de spectacles ;
- d'autre part, les employeurs occasionnels dépendant du Guso. Pour cet organisme, la mise en œuvre des nomenclatures d'emplois et d'employeurs devra être étudiée simultanément.

Le suivi de l'opération de croisement des fichiers Audiens/Caisse des congés spectacles/Unédic

La Commission s'est tenue régulièrement informée de l'avancement de l'opération de rapprochement des trois fichiers sociaux, rendue possible par l'ordonnance du 6 novembre 2003 (relative aux mesures de simplification pour les emplois du spectacle), puis par les décrets du 7 mai 2004 et du 6 décembre 2004.

Pilotée par la DGEFP du ministère de l'Emploi, cette démarche a été entreprise à des fins strictes de contrôle. Il est toutefois apparu très vite aux membres de la Commission qu'elle était potentiellement porteuse d'une amélioration très significative de la connaissance de l'emploi intermittent, dans la mesure où ce croisement promettait une amélioration de la cohérence globale des données produites par les trois organismes et un enrichissement mutuel des fichiers statistiques de chaque organisme (par emprunt aux fichiers des deux autres).

La Commission a donc exprimé le souhait que soit prévu, à côté du dispositif mis en place dans le cadre du croisement à des fins de contrôle, un dispositif complémentaire permettant, à terme et selon un protocole à définir, de produire des données statistiques anonymisées sur la base du croisement des trois fichiers.

L'ensemble des données faisant l'objet du rapprochement d'informations (données relatives au salarié et à l'employeur) a été précisé au printemps 2005 (arrêté du 18 avril 2005¹³). Lors de sa saisine dans le cadre du croisement des fichiers, la Commission informatique et liberté (Cnil) a été informée par les services du ministère de l'Emploi du projet d'utilisation statistique des données anonymisées à des fins d'amélioration de la connaissance du secteur et n'a pas formulé

13. Voir annexe p. 98.

d'objection. Il conviendra donc de saisir officiellement la Cnil de cette application secondaire du croisement.

Au préalable, la Commission doit travailler à l'élaboration d'un cahier des charges précisant les données statistiques attendues et l'ensemble du protocole de traitement et d'exploitation. Elle a constitué à cet effet un groupe de travail technique¹⁴ qui s'est réuni pour la première fois en mai 2005.

14. Ce groupe est composé de représentants des trois organismes concernés, de la CPNEF-SV, de la DMDTS et du Daps.

Trois thèmes d'approfondissement spécifiques

L'emploi dans le spectacle en région

Dès l'automne 2003 et les premiers travaux de la Commission, les organisations professionnelles ont souligné l'importance d'une production de données régionales sur le spectacle, largement accentuée par la mise en place des Commissions régionales des professions du spectacle (Coreps).

Un premier examen de quelques études menées en région au cours des dernières années a mis en lumière la nécessité d'une harmonisation méthodologique pour répondre au souci légitime de comparabilité des études. Plusieurs représentants des Drac, invités à la séance plénière de la Commission de décembre 2004 à présenter leurs démarches d'études et à exprimer leurs besoins sur cette question, ont confirmé leur attente forte en termes d'aide méthodologique pour la mise en œuvre d'études.

Sur la base de ce constat et pour répondre aux attentes exprimées, la Commission a produit, en avril 2005, deux notes de synthèse complémentaires à l'intention des régions¹⁵ : la première rassemble les recommandations méthodologiques pour la réalisation d'études ; la seconde présente les données régionales disponibles à partir des sources statistiques mobilisées au niveau national par la Commission. Parmi ces sources, seule l'Enquête Emploi de l'Insee n'est pas exploitable au niveau régional, en raison d'un taux de sondage trop faible pour permettre des productions statistiques représentatives à ce niveau.

15. Voir *L'emploi dans le spectacle en région*, *op. cit.*

Quelques éléments de synthèse

Une extrême concentration de l'emploi du spectacle en Île-de-France

La principale caractéristique de l'emploi du spectacle réside dans sa très forte concentration dans la région Île-de-France. Quels que soient la source statistique mobilisée ou l'indicateur retenu, cette concentration est d'au moins 45 %. Par comparaison, dans l'ensemble de la population active occupée, seul un actif sur cinq travaille en Île-de-France.

Un poids plus important dans les régions du sud que dans celles du nord

En dehors de l'Île-de-France, la part des professionnels du spectacle dans l'ensemble des actifs est en moyenne supérieure dans les régions du sud que dans celles du nord (voir les résultats du Recensement de la population, p. 33).

La concentration francilienne est encore plus marquée pour l'activité

La concentration dans la région Île-de-France est encore plus marquée lorsque l'on considère les volumes de travail ou les rémunérations. Par exemple, les données de la Caisse des congés spectacles montrent que le poids de l'Île-de-France atteint 70 % pour le volume annuel de travail des intermittents et 75 % pour les rémunérations qui y sont associées (voir p. 36).

Le poids de l'Île-de-France semble diminuer légèrement

Plusieurs sources statistiques confirment néanmoins que le poids global de la région Île-de-France dans l'emploi du spectacle est en léger recul depuis quelques années :

- le Recensement de la population montre ainsi que le poids de cette région dans la population des actifs exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle est passé de 57 % à 53 % entre 1990 et 1999 ;
- la Caisse des congés spectacles montre que la part des actifs résidant en Île-de-France est passée de 64 % à 54 % entre 1987 et 2001. Ce recul a surtout touché la seule ville de Paris, le poids des actifs résidant en banlieue parisienne étant resté stable.

Les apports de chaque source statistique

Recensement de la population (Insee)

Tableau 11 – Répartition des professionnels de l'audiovisuel et du spectacle selon la région du lieu de travail en 1999

	Professionnels de l'audiovisuel et du spectacle		Ensemble de la population active occupée	
	Actifs	%	Actifs	%
Alsace	2 302	1,8	687 767	3,0
Aquitaine	4 645	3,6	1 106 620	4,8
Auvergne	1 665	1,3	502 095	2,2
Basse-Normandie	1 549	1,2	539 870	2,3
Bourgogne	2 092	1,6	619 049	2,7
Bretagne	3 289	2,6	1 115 252	4,8
Centre	2 722	2,1	940 473	4,1
Champagne-Ardenne	1 521	1,2	518 371	2,2
Corse	339	0,3	85 670	0,4
Franche-Comté	1 036	0,8	430 446	1,9
Haute-Normandie	1 865	1,5	664 092	2,9
Île-de-France	61 832	48,5	5 041 995	21,9
<i>dont Paris</i>	34 139	26,8	1 656 036	7,2
Languedoc-Roussillon	5 010	3,9	755 345	3,3
Limousin	779	0,6	271 832	1,2
Lorraine	2 356	1,8	816 387	3,5
Midi-Pyrénées	4 834	3,8	980 079	4,3
Nord-Pas-de-Calais	3 147	2,5	1 344 313	5,8
Pays de la Loire	3 860	3,0	1 276 353	5,5
Picardie	1 699	1,3	645 631	2,8
Poitou-Charentes	2 049	1,6	617 282	2,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8 646	6,8	1 576 808	6,8
Rhône-Alpes	9 289	7,3	2 265 001	9,8
Hors Métropole	975	0,8	249 835	1,1
Total	127 501	100,0	23 050 566	100,0

Champ : actifs résidant en France métropolitaine.

Source : Insee (Recensement de la population 1999)/Deps

*DADS (Insee)***Tableau 12 – Répartition des salariés ayant travaillé au moins 1 heure dans le spectacle, selon la région de résidence et le nombre d'heures travaillées dans le spectacle en 2001**

	Salariés ayant travaillé au moins 1 heure dans le spectacle en 2001		Dont salariés ayant travaillé plus de 500 heures dans le spectacle en 2001	
	Salariés	%	Salariés	%
Alsace	7 625	1,9	2 775	2,1
Aquitaine	11 725	3,0	3 075	2,4
Auvergne	3 400	0,9	1 150	0,9
Basse-Normandie	3 600	0,9	1 000	0,8
Bourgogne	4 525	1,1	1 625	1,2
Bretagne	11 625	2,9	2 750	2,1
Centre	8 300	2,1	2 400	1,8
Champagne-Ardenne	4 275	1,1	1 275	1,0
Corse	1 100	0,3	350	0,3
Franche-Comté	4 150	1,0	875	0,7
Haute-Normandie	5 900	1,5	1 650	1,3
Île-de-France	187 750	47,5	70 900	54,3
Languedoc-Roussillon	11 875	3,0	3 250	2,5
Limousin	2 325	0,6	925	0,7
Lorraine	9 125	2,3	2 350	1,8
Midi-Pyrénées	11 750	3,0	3 925	3,0
Nord-Pas-de-Calais	11 625	2,9	3 400	2,6
Pays de la Loire	11 675	3,0	3 775	2,9
Picardie	6 875	1,7	2 200	1,7
Poitou-Charentes	4 725	1,2	1 925	1,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32 050	8,1	6 625	5,1
Rhône-Alpes	28 750	7,3	8 750	6,7
DOM-TOM	6 275	1,6	3 450	2,6
Inconnu	4 275	1,1	225	0,2
Total	395 300	100,0	130 625	100,0

Source : Insee (DADS)

Caisse des congés spectacles

Tableau 13 – Répartition des salariés intermittents ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles selon la région de résidence

	1987		2001	
	Salariés intermittents	%	Salariés intermittents	%
Alsace	567	1,4	1 594	1,3
Aquitaine	709	1,8	3 344	2,8
Auvergne	305	0,8	1 130	0,9
Basse-Normandie	267	0,7	1 118	0,9
Bourgogne	426	1,1	1 464	1,2
Bretagne	578	1,5	2 975	2,5
Centre	635	1,6	2 475	2,1
Champagne-Ardenne	286	0,7	904	0,8
Corse	45	0,1	226	0,2
Franche-Comté	233	0,6	869	0,7
Haute-Normandie	530	1,3	1 428	1,2
Île-de-France	25 732	64,9	64 467	54,2
dont Paris	16 830	42,4	36 172	30,4
Languedoc-Roussillon	983	2,5	4 343	3,7
Limousin	222	0,6	559	0,5
Lorraine	408	1,0	1 487	1,2
Midi-Pyrénées	638	1,6	4 093	3,4
Nord-Pas-de-Calais	564	1,4	2 213	1,9
Pays de la Loire	707	1,8	3 570	3,0
Picardie	384	1,0	1 333	1,1
Poitou-Charentes	357	0,9	1 618	1,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 306	5,8	8 139	6,8
Rhône-Alpes	2 204	5,6	7 770	6,5
DOM-TOM	564	1,4	1 856	1,6
Total	39 649	100,0	118 976	100,0

Source : Caisse des congés spectacles/Cesta/Deps

**Tableau 14 – Répartition du volume annuel total de travail et de la rémunération annuelle totale selon la région de l'entreprise en 2001.
Salaire journalier moyen selon la région de l'entreprise en 2001**

2001	Volume annuel total de travail		Rémunération annuelle totale		Salaire journalier moyen
	Milliers de jours	%	Millions d'euros	%	Euros
Alsace	99	1,5	15,1	1,1	152,5
Aquitaine	118	1,7	17,3	1,3	146,6
Auvergne	45	0,7	7,4	0,6	164,4
Basse-Normandie	39	0,6	6,3	0,5	161,5
Bourgogne	62	0,9	9,1	0,7	146,8
Bretagne	108	1,6	17,3	1,3	160,2
Centre	87	1,3	14,1	1,1	162,1
Champagne-Ardenne	38	0,6	6,1	0,5	160,5
Corse	10	0,1	2,0	0,2	200,0
Franche-Comté	36	0,5	6,0	0,5	166,7
Haute-Normandie	48	0,7	8,0	0,6	166,7
Île-de-France	4 749	70,0	1 001	75,0	210,8
dont Paris	1 659	24,4	350,8	26,4	211,5
Languedoc-Roussillon	127	1,9	20,6	1,5	162,2
Limousin	28	0,4	3,3	0,2	117,9
Lorraine	46	0,7	7,4	0,6	160,9
Midi-Pyrénées	130	1,9	21,2	1,6	163,1
Nord-Pas-de-Calais	100	1,5	15,6	1,2	156,0
Pays de la Loire	131	1,9	21,0	1,6	160,3
Picardie	58	0,9	8,6	0,6	148,3
Poitou-Charentes	58	0,9	9,2	0,7	158,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	305	4,5	47,6	3,6	156,1
Rhône-Alpes	337	4,9	53,8	4,0	159,6
DOM-TOM	56	0,8	12,0	0,9	214,3
Total	6 812	100,0	1 330,0	100,0	195,2

Note : il s'agit ici uniquement des volumes de travail (et des rémunérations) associés aux contrats intermittents déclarés à la Caisse des congés spectacles.

Source : Caisse des congés spectacles/Cesta/Deps

Unédic

Tableau 15 – Répartition des salariés intermittents indemnisés au titre des annexes VIII et X selon la région de résidence au 31 décembre*

	31 décembre 2002		31 décembre 2003	
	Salariés intermittents indemnisés	%	Salariés intermittents indemnisés	%
Alsace	959	1,3	1 008	1,3
Aquitaine	2 574	3,4	2 742	3,4
Auvergne	961	1,3	983	1,2
Basse-Normandie	738	1,0	784	1,0
Bourgogne	900	1,2	960	1,2
Bretagne	2 140	2,8	2 266	2,8
Centre	1 646	2,2	1 721	2,2
Champagne-Ardenne	653	0,9	668	0,8
Corse	190	0,2	225	0,3
Franche-Comté	596	0,8	625	0,8
Haute-Normandie	853	1,1	903	1,1
Île-de-France	36 055	47,4	37 784	47,3
dont Paris	20 080	26,4	21 007	26,3
Languedoc-Roussillon	4 294	5,6	4 396	5,5
Limousin	392	0,5	426	0,5
Lorraine	910	1,2	967	1,2
Midi-Pyrénées	3 753	4,9	3 852	4,8
Nord-Pas-de-Calais	1 241	1,6	1 328	1,7
Pays de la Loire	2 619	3,4	2 802	3,5
Picardie	841	1,1	865	1,1
Poitou-Charentes	1 133	1,5	1 331	1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 448	8,5	6 691	8,4
Rhône-Alpes	5 756	7,6	5 965	7,5
DOM-TOM	478	0,6	543	0,7
Total	76 130	100,0	79 835	100,0

* Ce volume est différent du nombre global de salariés intermittents indemnisés au cours de l'année.

Source : Unédic

Tableau 16 – Répartition des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une journée dans le spectacle¹⁶, selon la région d'implantation de l'établissement en 2002

	Intermittents		Permanents		Total ¹	
	Spectacle vivant	Audiovisuel Ensemble**	Spectacle vivant	Audiovisuel Ensemble**	Spectacle vivant	Audiovisuel Ensemble**
Alsace	3 781	817	1 012	945	4 732	1 717
Aquitaine	6 703	769	985	681	7 619	1 445
Auvergne	2 370	247	296	241	2 648	486
Basse-Normandie	1 648	73	374	282	2 006	355
Bourgogne	3 239	152	541	347	3 742	499
Bretagne	5 620	1 446	1 009	780	6 540	2 209
Centre	6 229	328	1 109	517	7 282	842
Champagne-Ardenne	2 131	149	491	259	2 574	405
Corse	298	938	74	110	369	1 047
Franche-Comté	1 674	289	342	309	1 992	596
Haute-Normandie	2 681	187	656	342	3 286	525
Île-de-France	56 856	108 308	13 256	25 396	68 995	131 544
Languedoc-Roussillon	7 734	768	1 310	456	8 943	1 219
Limousin	1 476	51	421	218	1 870	266
Lorraine	2 938	285	643	469	3 545	750
Midi-Pyrénées	6 662	1 179	891	430	7 492	1 603
Nord-Pas-de-Calais	5 424	918	1 261	848	6 569	1 745
Pays de la Loire	6 758	1 199	1 536	606	8 159	1 800
Picardie	2 439	226	699	313	3 117	538
Poitou-Charentes	3 480	729	677	725	4 125	1 445
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13 182	4 288	4 173	1 259	17 044	5 519
Rhône-Alpes	13 377	2 328	2 353	2 237	15 444	4 517
Outre-mer	802	716	6	97	808	1 586
Monaco	0	17	1	1	1	19
Étranger	22	346	0	7	22	353
France entière***	120 953	118 099	33 850	37 640	151 379	274 066

* Nombre d'individus dédoubleonnés par statut : un individu ayant travaillé à la fois comme intermittent et comme permanent ne sera compté qu'une seule fois.
** Nombre d'individus dédoubleonnés sur l'activité : un individu peut alterner des périodes d'activité dans différents secteurs mais ne sera compté qu'une seule fois au final.
*** Nombre d'individus dédoubleonnés par région : un individu ayant travaillé dans plusieurs régions ne sera compté qu'une seule fois dans le total France entière.

Lecture : En 2002, 3 781 salariés ont travaillé au moins une journée dans une entreprise du spectacle vivant en Alsace en tant qu'intermittent.

Source : Audiens

16. Au sens des codes NAF qui figurent en annexe p. 96.

Afdas

Tableau 17 – Entreprises de l’audiovisuel et du spectacle cotisant, au titre de la formation professionnelle, salariés de ces entreprises ayant bénéficié d’une formation en 2003

	Entreprises cotisantes		Salariés ayant bénéficié d’une formation	
	Nombre	%	Nombre	%
Alsace	351	1,8	523	2,1
Aquitaine	751	3,9	549	2,2
Auvergne	277	1,4	215	0,9
Basse-Normandie	245	1,3	239	1,0
Bourgogne	343	1,8	187	0,8
Bretagne	611	3,2	575	2,3
Centre	484	2,5	292	1,2
Champagne-Ardenne	231	1,2	166	0,7
Corse	64	0,3	37	0,1
Franche-Comté	210	1,1	196	0,8
Haute-Normandie	310	1,6	481	1,9
Île-de-France	7 783	40,4	14 855	59,6
Languedoc-Roussillon	908	4,7	638	2,6
Limousin	165	0,9	87	0,3
Lorraine	279	1,4	244	1,0
Midi-Pyrénées	895	4,6	683	2,7
Nord-Pas-de-Calais	498	2,6	581	2,3
Pays de la Loire	695	3,6	714	2,9
Picardie	263	1,4	218	0,9
Poitou-Charentes	473	2,5	286	1,1
Provence-Alpes-Côte d’Azur	1 658	8,6	1 522	6,1
Rhône-Alpes	1 744	9,0	1 543	6,2
DOM-TOM	44	0,2	83	0,3
Total	19 282	100,0	24 914	100,0

Source : Afdas

ANPE

Tableau 18 – Répartition des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant selon la région de résidence au 31 décembre 2003

Demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant		
	Nombre	%
Alsace	1 727	1,2
Aquitaine	5 095	3,7
Auvergne	1 693	1,2
Basse-Normandie	1 452	1,0
Bourgogne	1 749	1,3
Bretagne	4 374	3,1
Centre	3 063	2,2
Champagne-Ardenne	1 100	0,8
Corse	378	0,3
Franche-Comté	1 076	0,8
Haute-Normandie	1 741	1,3
Île-de-France	64 784	46,6
Languedoc-Roussillon	7 516	5,4
Limousin	804	0,6
Lorraine	1 808	1,3
Midi-Pyrénées	6 794	4,9
Nord-Pas-de-Calais	2 898	2,1
Pays de la Loire	4 923	3,5
Picardie	1 535	1,1
Poitou-Charentes	2 278	1,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 879	8,5
Rhône-Alpes	10 317	7,4
Total	138 984	100,0

Source : ANPE

L'emploi permanent

Le développement de la connaissance de l'emploi permanent dans le secteur du spectacle est un enjeu important. Il s'agit toutefois d'un domaine de connaissance difficile à appréhender.

Les membres de la Commission ont au préalable débattu de la définition même de l'emploi permanent, certains participants plaidant pour une définition très extensive englobant tous les emplois ne relevant pas du CDD d'usage, d'autres, au contraire, refusant de considérer comme permanents des emplois relevant de CDD de droit commun de courte durée.

Il a été finalement décidé de s'en tenir aux distinctions juridiques strictes prévues par le Code du travail et de prendre en compte l'ensemble des salariés des entreprises du spectacle (artistes, techniciens mais aussi administratifs, etc.) employés sur CDI. Cette définition (retenue pour l'exploitation des sources générales comme l'Enquête Emploi ou le Recensement de la population) n'est toutefois pas directement opérable pour les sources professionnelles (Unédic ou Audiens) qui incluent dans les « permanents » les salariés sous CDD de droit commun.

Par ailleurs, d'autres types d'emploi permanent comme ceux occupés par les enseignants de la fonction publique territoriale ne sont pas repérables par les sources mobilisées par la Commission¹⁷. Des travaux complémentaires pourront être menés, notamment avec le CNFPT, dans le cadre d'études qui pourraient aborder la connaissance des situations de pluriactivité et de cumul.

17. L'Insee estime à environ 30 000 le nombre de professeurs et d'assistants d'enseignement artistique dans les collectivités territoriales en 2002.

Quelques éléments de synthèse

Entre 70 000 et 100 000 salariés permanents dans le spectacle

Selon la définition retenue et la source statistique exploitée, le nombre de salariés permanents dans le secteur du spectacle s'établit entre 70 000 et 100 000.

Une progression de l'emploi beaucoup moins marquée que chez les intermittents

Ceci est confirmé par l'exploitation de deux sources statistiques :

- le Recensement de la population qui montre que le nombre de salariés en CDI est resté stable entre 1990 et 1999 alors que celui des salariés en CDD augmentait au contraire très fortement entre ces deux mêmes dates ;
- l'Unédic qui montre une évolution du nombre de salariés permanents beaucoup moins marquée que celle relative aux salariés intermittents indemnisés au titre des annexes VIII et X.

Une répartition égale entre audiovisuel et spectacle vivant

Les permanents se répartissent pour moitié entre audiovisuel et spectacle vivant, tandis que les intermittents sont beaucoup plus représentés dans le spectacle vivant.

Des caractéristiques sociodémographiques légèrement différentes

La concentration des permanents en Île-de-France semble encore plus marquée que pour la moyenne des emplois du spectacle. Ceci est pour partie à rapprocher avec la présence de grands employeurs de l'audiovisuel (radio-télévision).

Les salariés permanents du spectacle sont en moyenne plus âgés que la moyenne des salariés du spectacle. En revanche, leur niveau d'études moyen diffère peu.

Tableau 19 – Les sources statistiques mobilisées pour décrire l’emploi permanent dans le spectacle

Sources statistiques	Approche de l’emploi permanent	Dernière année disponible	Chiffrage*
<i>Sources générales</i>			
Insee (Recensement de la population)	salariés en CDI déclarant une activité principale dans l’audiovisuel et le spectacle (toutes professions confondues)	1999	76 000
Insee (Enquête Emploi)	salariés en CDI déclarant une activité principale dans l’audiovisuel et le spectacle (toutes professions confondues)	2002	88 000
<i>Sources professionnelles</i>			
Unédic	salariés permanents des entreprises de l’audiovisuel et du spectacle (au 31 décembre)	31-12-2003	103 000
Audiens	personnels artistiques titulaires d’un contrat d’exclusivité prévoyant une période d’emploi de 12 mois consécutifs ou plus personnels techniques ou administratifs exerçant une fonction du spectacle titulaires de contrat à durée indéterminée comportant une garantie d’emploi d’au moins 12 mois consécutifs	2002	71 000
Afdas	permanents des entreprises de l’audiovisuel et du spectacle ayant suivi une formation	2003	14 000
* Notes importantes :			
1. Au-delà d’une définition différente de la « permanence », les données fournies par les sources statistiques générales ou par l’Unédic sont naturellement inférieures à celles d’Audiens qui inclut d’autres codes NAF tels que les bals, les discothèques, les parcs d’attraction, l’activité des agents littéraires...			
2. Pour l’Enquête Emploi et le Recensement de la population de l’Insee, il s’agit de l’activité principale déclarée par l’individu (et de sa profession principale). Un actif ne peut déclarer qu’une activité et qu’une profession (même si, dans l’année, il a travaillé dans plusieurs secteurs et exercé plusieurs professions).			

Les apports de chaque source statistique

Insee, Recensement de la population (1990-1999)

Champ : salariés en CDI travaillant dans l'audiovisuel et le spectacle vivant (toutes professions confondues)

En 1999, selon les données du Recensement de la population, plus de 172 000 actifs travaillent dans l'audiovisuel et le spectacle¹⁸. Parmi eux, on compte environ 76 000 salariés en CDI.

Le nombre de salariés en CDI est resté stable depuis le Recensement de la population de 1990, alors que, dans le même temps, le nombre de salariés en CDD a pratiquement triplé (+ 176 %) et celui des indépendants a augmenté de 28 %.

Du fait de ces évolutions très contrastées, les salariés en CDI ne représentent plus en 1999 que 44 % de l'ensemble des actifs de l'audiovisuel et du spectacle, alors qu'ils en représentaient 60 % en 1990. À l'inverse, la part des salariés en CDD est passée, entre ces deux mêmes dates, de 17 % à 34 %, tandis que celle des travailleurs indépendants¹⁹ restait stable (respectivement 23 % et 22 %).

Parmi les 76 000 salariés en CDI, la moitié travaille dans l'audiovisuel et l'autre moitié dans le spectacle vivant. Cette répartition par secteur est largement plus équilibrée que pour les salariés en CDD (audiovisuel : 35 %, spectacle vivant : 65 %) et les actifs indépendants (respectivement 19 % et 81 %), nettement plus concentrés sur le spectacle vivant.

En considérant l'activité à un niveau détaillé, l'évolution du nombre de salariés en CDI entre 1990 et 1999 varie très fortement d'un secteur d'activité à l'autre : forte augmentation des salariés en CDI dans la production de films institutionnels et publicitaires (+ 68 %) et dans les prestations techniques pour le cinéma (+ 81 %) ; baisse au contraire assez marquée dans la production de programmes de télévision (- 43 %) et dans la gestion de salles de spectacles (- 40 %).

Environ 56 % des salariés en CDI du spectacle travaillent en Île-de-France, soit une proportion plus élevée que pour les salariés en CDD (51 %) et les indépendants (48 %) du secteur. Ceci est une conséquence de la plus grande implantation des CDI dans l'audiovisuel.

Pour tous les statuts de salariés sans exception, la part des actifs travaillant en Île-de-France a diminué entre 1990 et 1999.

18. Selon le champ défini en p. 96 en rapport à la nomenclature NAF.

19. Il est à noter ici que parmi les « travailleurs indépendants » de l'audiovisuel et du spectacle, sont probablement classés :

- certains intermittents du spectacle se déclarant en « free lance » puisque ne dépendant pas d'un employeur unique ;
- certains artistes (plasticiens par exemple) dont l'activité est imparfaitement classée par la NAF dans le spectacle vivant (923A : Activités artistiques).

Tableau 20 – Nombre d’actifs dans les secteurs de l’audiovisuel et du spectacle selon le statut

	1990	1999	Évolution (en %)
Ensemble			
Indépendants	29 300	37 630	+ 28
Salariés en CDI	76 228	75 538	- 1
Salariés en CDD	21 408	59 123	+ 176
Total	126 936	172 291	+ 36
Audiovisuel			
Indépendants	3 300	7 197	+ 118
Salariés en CDI	35 824	37 343	+ 4
Salariés en CDD	9 420	20 630	+ 119
Total	48 544	65 170	+ 34
Spectacle vivant			
Indépendants	26 000	30 433	+ 17
Salariés en CDI	40 404	38 195	- 5
Salariés en CDD	11 988	38 493	+ 221
Total	78 392	107 121	+ 37

Source : Insee (Recensement de la population)/Deps

Tableau 21 – Répartition des salariés en CDI du spectacle selon leur secteur d’activité détaillé

	1990	1999	Évolution (en %)
221G Édition d’enregistrements sonores	4 404	3 508	- 20
921A Production de films pour la télévision	1 736	2 403	+ 38
921B Production de films institutionnels et publicitaires	1 488	2 504	+ 68
921C Production de films pour le cinéma	2 380	2 177	- 9
921D Prestations techniques pour le cinéma	2 288	4 149	+ 81
922A Activités de radio	9 100	7 869	- 14
922B Production de programmes de télévision	3 964	2 273	- 43
922C Diffusion de programmes de télévision	10 464	12 460	+ 19
Total audiovisuel	35 824	37 343	+ 4
923A Activités artistiques	19 852	21 998	+ 11
923B Services annexes aux spectacles	4 144	6 152	+ 48
923D Gestion de salles de spectacles	16 032	9 634	- 40
923J Autres spectacles	376	411	+ 9
Total spectacle vivant	40 404	38 195	- 5
Total salariés en CDI	76 228	75 538	- 1

Source : Insee (Recensement de la population)/Deps

Tableau 22 – Répartition des salariés en CDI du spectacle selon la région du lieu de travail en 1999

En %

	Indépendants	Salariés CDI	Salariés CDD	Ensemble
Alsace	1,7	2,2	1,5	1,9
Aquitaine	4,0	2,3	3,4	3,0
Auvergne	1,1	1,4	1,0	1,2
Basse-Normandie	1,1	1,2	1,0	1,1
Bourgogne	2,1	1,0	1,6	1,5
Bretagne	3,5	1,9	2,5	2,5
Centre	2,9	1,7	2,0	2,1
Champagne-Ardenne	1,3	1,0	1,1	1,1
Corse	0,3	0,3	0,2	0,3
Franche-Comté	0,7	0,9	1,0	0,9
Haute-Normandie	1,2	1,0	1,4	1,2
Île-de-France	47,9	56,2	51,2	52,7
Languedoc-Roussillon	4,5	2,0	3,9	3,2
Limousin	0,6	0,6	0,5	0,6
Lorraine	1,1	2,1	2,0	1,9
Midi-Pyrénées	3,7	2,3	3,9	3,2
Nord-Pas-de-Calais	1,5	4,4	2,1	3,0
Pays de la Loire	2,7	2,4	3,1	2,7
Picardie	1,2	1,0	1,2	1,1
Poitou-Charentes	1,8	1,1	1,5	1,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,5	5,4	6,2	6,1
Rhône-Alpes	6,9	6,6	7,2	6,9
Hors métropole	0,6	1,0	0,5	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee (Recensement de la population)/Deps

Tableau 23 – Part des actifs travaillant en Île-de-France selon le statut et le secteur

En %

	Indépendants	Salariés CDI	Salariés CDD	Ensemble
1990				
Audiovisuel	76	76	70	75
Spectacle vivant	47	45	44	46
Total	52	60	56	57
1999				
Audiovisuel	72	72	73	72
Spectacle vivant	42	41	39	41
Total	48	56	51	53

Source : Insee (Recensement de la population)/Deps

Insee, Enquête Emploi

Champ : Salariés en CDI travaillant dans l'audiovisuel et le spectacle vivant (toutes professions confondues)

En 2002, selon les données de l'Enquête Emploi de l'Insee, plus de 198 000 actifs travaillent dans l'audiovisuel et le spectacle²⁰. Parmi eux, on compte environ 88 000 salariés en CDI.

Concernant la répartition par sexe des actifs du spectacle, c'est au sein de la population des salariés en CDI que la part des femmes est la plus importante : 45 % contre 40 % pour les salariés en CDD et 35 % pour les indépendants.

Concernant la répartition par âge, les salariés en CDI de l'audiovisuel et du spectacle se distinguent peu de l'ensemble des salariés, toutes activités et professions confondues. Ils sont en revanche moins jeunes que les salariés en CDD de l'audiovisuel et du spectacle vivant (52 % de moins de 40 ans contre 74 % chez les salariés en CDD) et moins âgés que les indépendants des mêmes secteurs (23 % de plus de 50 ans contre 33 % chez les indépendants).

Aucune différence significative en termes de niveau d'études ne s'observe parmi les différents statuts (salariés CDI, salariés CDD, indépendants) des actifs du spectacle.

Environ 30 % des salariés en CDI du spectacle exercent une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant (c'est-à-dire artiste, cadre, ouvrier ou technicien de l'audiovisuel et du spectacle). Cette part est largement inférieure à celle observée chez les salariés en CDD (69 %) et légèrement supérieure à celle relative aux indépendants (23 %).

Seuls 10 % des salariés en CDI de l'audiovisuel et du spectacle déclarent être inscrits à l'ANPE, à comparer avec 66 % des salariés en CDI. Cette proportion est néanmoins supérieure à celle observée pour l'ensemble des actifs de l'économie (4 %).

20. Selon le champ défini en annexe p. 96 en rapport à la nomenclature NAF.

Tableau 24 – Profil des actifs de l'audiovisuel et du spectacle selon le statut en 2002

En %

	Actifs de l'audiovisuel et du spectacle				Ensemble des actifs occupés (toute activité, toute profession)
	Indépendants	Salariés en CDI	Salariés en CDD	Ensemble	
Sexe					
Homme	65	55	60	59	55
Femme	35	45	40	41	45
Total	100	100	100	100	100
Âge					
15-24 ans	1	7	7	6	8
25-39 ans	38	45	67	50	39
40-50 ans	28	25	19	24	28
51 ans et plus	33	23	7	20	27
Total	100	100	100	100	100
Diplôme					
Bac + 3 et plus	33	34	29	32	14
Bac + 2	18	15	24	19	14
Bac	17	22	22	20	15
CAP, BEP, BEPC	16	20	19	19	29
Aucun diplôme	16	9	6	10	28
Total	100	100	100	100	100
Profession					
Artiste des spectacles	15	7	30	16	-
Cadre, technicien, ouvrier des spectacles	8	23	39	24	-
Autre	77	70	31	60	-
Total	100	100	100	100	-
Inscription à l'ANPE					
Oui	15	10	66	28	4
Non	85	90	34	72	96
Total	100	100	100	100	100

Source : Insee (Enquête Emploi)/Deps

Unédic

Champ : salariés permanents des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle (au 31 décembre de chaque année²¹)

Au 31 décembre 2003, l'Unédic recense environ 103 000 salariés permanents dans les entreprises de l'audiovisuel et du spectacle, quelle que soit leur profession.

Le nombre de salariés permanents a augmenté d'un peu moins de 5 000 salariés en moyenne par an entre 1993 et 2000 et est resté plutôt stable depuis. L'emploi permanent a fortement augmenté dans la production de films institutionnels et publicitaires, dans la distribution et de programmes de télévision et dans les activités artistiques. En revanche, il est plutôt en recul depuis dix ans dans la gestion de salles de spectacles.

Entre 1993 et 2003, la hausse du nombre de salariés permanents a été légèrement plus marquée dans l'audiovisuel (+ 4,6 % en moyenne par an) que dans le spectacle vivant (+ 3,9 % en moyenne par an).

Au 31 décembre 2003, la répartition des salariés par secteur d'activité est de 46 % pour l'audiovisuel et 54 % pour le spectacle vivant.

La part des femmes dans l'ensemble des salariés permanents de l'audiovisuel et du spectacle est restée stable depuis 10 ans. Elle est d'environ 50 % au 31 décembre 2003, et reste plus élevée dans le spectacle vivant (55 %) que dans l'audiovisuel (44 %). Elle est maximale dans la gestion de salles de spectacles (62 %) et minimale dans les prestations techniques pour le cinéma (33 %).

Au 31 décembre 2003, environ 52 % des salariés permanents travaillent en Île-de-France. Cette concentration est plus marquée dans l'audiovisuel (71 %) que dans le spectacle vivant (36 %).

21. En début de chaque année, les employeurs assujettis à l'assurance-chômage adressent à l'Assedic territorialement compétente, un bordereau contenant la déclaration des effectifs employés dans l'établissement au 31 décembre de l'année écoulée. Par définition, ces effectifs salariés ne concernent que les permanents puisque les déclarations concernant les salariés intermittents sont directement faites au Centre de recouvrement d'Annecy et stockées dans une autre base.

Tableau 25 – Effectifs salariés permanents au 31 décembre (France métropolitaine)

NAF 2003	Au 31 décembre	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
221G	Édition d'enregistrements sonores	4 216	4 274	4 390	4 443	4 302	4 636	4 674	4 517	4 567	4 460	4 235
921A	Production de films pour la télévision	1 119	1 059	1 341	1 319	1 800	1 755	1 829	2 119	2 042	1 976	2 141
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	1 283	1 709	2 132	2 373	2 819	2 952	3 635	4 141	4 050	3 960	3 677
921C	Production de films pour le cinéma	2 185	2 524	2 477	2 609	2 397	2 607	2 645	2 808	2 714	2 517	2 736
921D	Prestations techniques pour le cinéma	3 043	3 103	3 461	4 332	4 851	5 362	5 313	5 656	5 934	5 528	4 905
922A	Activités de radio	8 340	10 708	10 937	10 852	10 345	10 165	10 192	10 554	10 883	10 325	10 595
922B	Production de programmes de télévision	1 580	2 403	1 586	2 967	3 041	2 778	3 800	4 308	3 972	3 902	3 897
922D	} Distribution de programmes de télévision	8 245	9 364	9 939	10 564	11 631	12 959	13 824	13 601	14 477	14 716	15 223
922E												
922F												
	Total audiovisuel	30 011	35 144	36 263	39 459	41 186	43 214	45 912	47 704	48 639	47 384	47 409
923A	Activités artistiques	12 822	13 939	13 875	16 888	18 322	19 319	21 511	21 705	24 130	26 245	27 154
923B	Services annexes aux spectacles	4 795	5 336	5 869	6 216	6 789	8 066	8 726	10 106	10 413	10 296	10 070
923D	Gestion de salles de spectacles	20 111	21 143	21 282	19 593	18 969	18 621	19 071	18 849	18 297	17 790	17 391
923K	Activités diverses de spectacle	345	379	361	396	475	535	555	659	709	784	938
	Total spectacle vivant	38 073	40 797	41 387	43 093	44 555	46 541	49 863	51 319	53 549	55 115	55 553
Total		68 084	75 941	77 650	82 552	85 741	89 755	95 775	99 023	102 188	102 499	102 962

Source : Unédic

Tableau 26 – Répartition des salariés permanents par région de l'entreprise au 31 décembre 2003 (France métropolitaine)

	Audiovisuel	%	Spectacle vivant	%	Total	%
Alsace	996	2,1	1 153	2,1	2 149	2,1
Aquitaine	986	2,1	2 100	3,8	3 086	3,0
Auvergne	239	0,5	588	1,1	827	0,8
Basse-Normandie	306	0,6	1 001	1,8	1 307	1,3
Bourgogne	327	0,7	1 020	1,8	1 347	1,3
Bretagne	1 080	2,3	2 278	4,1	3 358	3,3
Centre	435	0,9	1 240	2,2	1 675	1,6
Champagne-Ardenne	370	0,8	715	1,3	1 085	1,1
Corse	247	0,5	132	0,2	379	0,4
Franche-Comté	264	0,6	716	1,3	980	1,0
Haute-Normandie	266	0,6	1 108	2,0	1 374	1,3
Île-de-France	33 492	70,6	19 877	35,8	53 369	51,8
Languedoc-Roussillon	626	1,3	1 905	3,4	2 531	2,5
Limousin	304	0,6	459	0,8	763	0,7
Lorraine	832	1,8	2 040	3,7	2 872	2,8
Midi-Pyrénées	796	1,7	2 066	3,7	2 862	2,8
Nord-Pas-de-Calais	976	2,1	2 415	4,3	3 391	3,3
Pays de la Loire	633	1,3	2 315	4,2	2 948	2,9
Picardie	234	0,5	1 103	2,0	1 337	1,3
Poitou-Charentes	343	0,7	950	1,7	1 293	1,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 786	3,8	4 874	8,8	6 660	6,5
Rhône-Alpes	1 871	3,9	5 498	9,9	7 369	7,2
Total	47 409	100,0	55 553	100,0	102 962	100,0

Source : Unédic

*Audiens**Champ :*

- *personnels artistiques titulaires d'un contrat d'exclusivité prévoyant une période d'emploi de 12 mois consécutifs ou plus*
- *personnels techniques ou administratifs exerçant une fonction du spectacle titulaires de contrats à durée indéterminée comportant une garantie d'emploi d'au moins 12 mois consécutifs*

Selon la source Audiens, on compte en 2002 environ 71 000 permanents dans l'audiovisuel et le spectacle (hors Opéra national de Paris et radios et télévisions publiques).

Entre 1996 et 2002, ce nombre de permanents a augmenté en moyenne de 8 % par an.

La répartition par catégorie professionnelle diffère selon le statut des salariés. Chez les permanents, les non cadres sont largement majoritaires (81 % en 2000) et la part des artistes très faible (2 %). Chez les intermittents, en revanche, les artistes comptent pour 59 % et les non-cadres pour 30 % seulement.

Environ 53 % des salariés permanents dépendant d'Audiens travaillent dans l'audiovisuel, et 47 % dans le spectacle vivant.

Tableau 27 – Nombre de salariés permanents dans le spectacle en 2002

Code NAF	Intitulé	Nombre de salariés permanents
923A	Activités artistiques	18 661
923B	Services annexes aux spectacles	9 683
923D	Gestion de salles de spectacles	5 248
923J	Autres spectacles	823
	Total spectacle vivant*	33 850
221G	Édition d'enregistrements sonores	1 784
921A	Production de films pour la télévision	2 352
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	4 437
921C	Production de films pour le cinéma	3 336
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	4 466
921F	Distribution de films cinématographiques	1 178
921G	Édition et distribution vidéo	1 101
921J	Projection de films cinématographiques	10 682
922A	Activités de radio	3 201
922B	Production de programmes de télévision	2 090
922C	Diffusion de programmes de télévision	3 625
	Total audiovisuel*	37 640
	Total spectacle vivant + audiovisuel*	71 132

* Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu peut alterner des périodes d'activité dans différents secteurs mais n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens

Afdas

Champ : salariés permanents des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant suivi une formation

En 2003, environ 25 000 salariés de l'audiovisuel et du spectacle ont suivi une formation selon les données de l'Afdas.

Parmi eux, on compte environ 14 000 salariés permanents, se répartissant pour moitié dans l'audiovisuel et pour moitié dans le spectacle vivant.

Environ 60 % des salariés permanents ayant suivi une formation résident en Île-de-France, soit une proportion comparable à celle des salariés intermittents.

La concentration des salariés permanents en Île-de-France est très élevée dans l'audiovisuel (75 %) et moins marquée dans le spectacle vivant (43 %).

En 2003, la nature des formations suivies varie très fortement selon le statut des salariés. Les permanents ont plutôt favorisé les formations de type informatique et bureautique au détriment d'autres formations fortement suivies par les intermittents (artistiques par exemple).

Tableau 28 – Répartition des stagiaires ayant suivi une formation selon le statut et la région de résidence en 2003

	Permanents audiovisuel	%	Permanents spectacle vivant	%	Total permanents	%	Total intermittents	%	Total	%
Alsace	45	0,6	275	4,1	320	2,3	203	1,8	523	2,1
Aquitaine	91	1,3	178	2,7	269	1,9	280	2,5	549	2,2
Auvergne	25	0,3	87	1,3	112	0,8	103	0,9	215	0,9
Basse-Normandie	65	0,9	103	1,5	168	1,2	71	0,6	239	1,0
Bourgogne	27	0,4	95	1,4	122	0,9	65	0,6	187	0,8
Bretagne	116	1,6	259	3,9	375	2,7	200	1,8	575	2,3
Centre	44	0,6	76	1,1	120	0,9	172	1,6	292	1,2
Champagne-Ardenne	23	0,3	97	1,4	120	0,9	46	0,4	166	0,7
Corse	8	0,1	6	0,1	14	0,1	23	0,2	37	0,1
Franche-Comté	32	0,4	94	1,4	126	0,9	70	0,6	196	0,8
Haute-Normandie	250	3,5	129	1,9	379	2,7	102	0,9	481	1,9
Île-de-France	5 378	75,3	2 905	43,3	8 283	59,8	6 572	59,4	14 855	59,6
Languedoc-Roussillon	33	0,5	220	3,3	253	1,8	385	3,5	638	2,6
Limousin	14	0,2	32	0,5	46	0,3	41	0,4	87	0,3
Lorraine	107	1,5	80	1,2	187	1,3	57	0,5	244	1,0
Midi-Pyrénées	131	1,8	115	1,7	246	1,8	437	4,0	683	2,7
Nord-Pas-de-Calais	108	1,5	329	4,9	437	3,2	144	1,3	581	2,3
Pays de la Loire	86	1,2	322	4,8	408	2,9	306	2,8	714	2,9
Picardie	75	1,0	61	0,9	136	1,0	82	0,7	218	0,9
Poitou-Charentes	10	0,1	166	2,5	176	1,3	110	1,0	286	1,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	192	2,7	500	7,4	692	5,0	830	7,5	1 522	6,1
Rhône-Alpes	285	4,0	562	8,4	847	6,1	696	6,3	1 543	6,2
DOM TOM	-	-	21	0,3	21	0,2	62	0,6	83	0,3
Total	7 145	100,0	6 712	100,0	13 857	100,0	11 057	100,0	24 914	100,0

Source : Afdas

**Tableau 29 – Répartition des formations selon le statut
et la nature de la formation suivie en 2003**

En %

	Permanents		Intermittents				Ensemble
	Spectacles	Audiovisuel	Artistes interprètes	Artistes musiciens	Techniciens spectacles	Techniciens audiovisuel	
Informatique, bureautique	32	23	7	3	5	8	18
Techniques de l'audiovisuel	3	17	9	20	12	53	17
Langues	10	11	24	12	18	22	15
Formation artistique	5	0	54	45	5	2	12
Encadrement, développement personnel, communication	4	23	0	0	0	0	10
Sécurité	12	6	0	0	21	4	7
PAO, CAO, Multimédia	9	5	1	3	5	4	5
Techniques du spectacle	4	0	1	1	22	4	3
Autres	21	15	4	16	12	4	13
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Afdas

La connaissance des entreprises et de l'activité

Quelques éléments de synthèse

Environ 20 000 établissements...

Au-delà des différences de chiffrage d'une source à l'autre – liées, notamment, au champ propre à chaque source et à l'année choisie pour référence –, le nombre total d'établissements de l'audiovisuel et du spectacle est de l'ordre de 20 000.

Une très forte majorité de ces établissements relève du spectacle vivant : dans toutes les sources examinées, l'effectif des établissements du spectacle vivant est environ deux fois plus élevé que celui des établissements de l'audiovisuel.

... de très petite taille

Une écrasante majorité des établissements recensés emploient moins de 5 salariés (de 70 % à 80 % des établissements, selon la source considérée).

Cette petite taille des établissements est encore plus marquée dans le spectacle vivant où, corrélativement, la part des établissements sous forme associative est particulièrement élevée (74 % en 2001, selon la source DADS).

Une très forte croissance du nombre d'établissements et du volume d'activité...

Toutes les sources mobilisées confirment la forte croissance du nombre des établissements au cours des dernières années : cette progression est en moyenne de 6 à 8 % par an selon la source.

Dans le même temps, le volume total d'activité a lui aussi augmenté de façon très sensible, entre 4 et 5 % en moyenne chaque année. Cette progression tient, en tout premier lieu, aux établissements du spectacle vivant.

... mais des situations individuelles moyennes qui tendent plutôt à se dégrader

Cette dégradation s'explique par une progression encore plus marquée des effectifs présents sur le marché. La source DADS montre que la baisse du volume d'activité individuel moyen dans les activités du spectacle a incité les salariés à développer en parallèle leurs activités professionnelles dans des établissements extérieurs au spectacle. Cette pratique ne parvient cependant pas à enrayer totalement la baisse du volume global d'activité par individu.

Tableau 30 – Les sources statistiques mobilisées pour étudier les entreprises et l'activité dans le spectacle

Sources statistiques	Champ	Dernière année disponible	Chiffrage ^a
<i>Sources générales</i>			
DADS (Insee)	Établissements de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant employé au moins un salarié au cours de l'année	2001	25 700 dont : AV : 8 400 ^a SV : 17 300 ^a
<i>Sources professionnelles</i>			
Caisse des congés spectacles	Établissements de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant employé au moins un salarié intermittent au cours de l'année	2002	22 000 dont : AV : 5 600 ^b SV : 16 400 ^b
Unédic ^c	Établissements de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant au moins un salarié permanent au 31 décembre	31-12-2003	15 500 dont : AV : 5 300 ^a SV : 10 200 ^a
Audiens	Établissements de l'audiovisuel et du spectacle vivant (hors Opéra de Paris et radios et télévisions publiques)	2001	19 500 dont : AV : 7 200 ^a SV : 12 300 ^a
Guso ^d	Établissements dont l'activité principale n'est pas le spectacle et qui emploient, de façon occasionnelle ou régulière, des artistes ou techniciens intermittents	2002	58 000
Afdas	Établissements de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant cotisé au titre de la formation professionnelle au cours de l'année	2003	20 000
Base entreprises du CNC	Établissements relevant de la production audiovisuelle, du cinéma, du multimédia et de la vidéo (champ CNC)	2005	– ^e

a. Par référence à la nomenclature NAF (voir p. 96).
b. Par référence à la nomenclature propre à l'organisme.
c. Pour toutes les sources, il s'agit du nombre d'établissements *au cours de l'année*, sauf pour l'Unédic (établissements au 31 décembre). Ceci explique en partie les plus faibles effectifs fournis par cette source.
d. Cette source n'a pas encore fait l'objet d'une exploitation dans le cadre des travaux de la Commission.
e. Le chiffrage global n'est pas estimable (voir tableau 39, p. 68).

Les apports de chaque source statistique

DADS (Insee)

• Les établissements de l'audiovisuel et du spectacle vivant

Selon les DADS, on compte en 2001 environ 25 700 établissements dans le spectacle, dont 8 400 dans l'audiovisuel et 17 300 dans le spectacle vivant.

Dans l'audiovisuel, les trois quarts des employeurs sont des sociétés ou assimilés (75 % en 2001) alors que c'est la forme associative qui est très largement majoritaire dans le spectacle vivant (74 % en 2001).

Plus de 80 % des établissements déclarent employer moins de 5 salariés au 31 décembre 2001, cette part étant légèrement plus importante dans le spectacle vivant (85 % en 2001) que dans l'audiovisuel (73 % en 2001).

Depuis 1995, la croissance du nombre des établissements a été très marquée (+ 54 %), plus particulièrement dans le spectacle vivant (+ 60 % contre + 39 % pour les établissements de l'audiovisuel). Corrélativement, le volume annuel total de travail offert, exprimé en millions d'heures, a lui aussi fortement augmenté (+ 34 %), mais de façon moins marquée.

Tableau 31 a – Les établissements de l'audiovisuel et du spectacle vivant en 1995

	Établissements			%		
	Audiovisuel	SV	Total	Audiovisuel	SV	Total
Total	6 080	10 803	16 883	100,0	100,0	100,0
<i>Répartition par type</i>						
Entreprises individuelles	288	969	1 257	4,7	9,0	7,4
Grandes entreprises nationales	4	14	18	0,1	0,1	0,1
Collectivités territoriales	1	143	144	0,0	1,3	0,9
Pseudo-siret*	295	9	304	4,9	0,1	1,8
Associations	941	7 768	8 709	15,5	71,9	51,6
Sociétés et assimilés	4 545	1 889	6 434	74,8	17,5	38,1
Inconnu	6	11	17	0,1	0,1	0,1
<i>Répartition par taille</i>						
Aucun salarié**	1 545	4 909	6 454	25,4	45,4	38,2
1 à 4 salariés	2 813	4 015	6 828	46,3	37,2	40,4
5 à 9 salariés	865	956	1 821	14,2	8,8	10,8
10 à 19 salariés	426	540	966	7,0	5,0	5,7
20 à 49 salariés	261	285	546	4,3	2,6	3,2
50 salariés et plus	170	98	268	2,8	0,9	1,6
* C'est la technique utilisée pour déclarer des rémunérations versées à des salariés autres que ses propres salariés (exemple : déclarations de stagiaires...).						
** Il s'agit d'établissements ayant employé au moins un salarié pendant une période de l'année mais ne déclarant aucun salarié au 31 décembre de l'année en question.						

Source : Insee (DADS)

Tableau 31 b – Les établissements de l’audiovisuel et du spectacle vivant en 2001

	Établissements			%		
	Audiovisuel	SV	Total	Audiovisuel	SV	Total
Total	8 440	17 315	25 755	100,0	100,0	100,0
<i>Répartition par type</i>						
Entreprises individuelles	450	1 422	1 872	5,3	8,2	7,3
Grandes entreprises nationales	4	13	17	0,0	0,1	0,1
Collectivités territoriales	20	150	170	0,2	0,9	0,7
Pseudo-siret*	416	10	426	4,9	0,1	1,7
Associations	1 206	12 770	13 976	14,3	73,8	54,3
Sociétés et assimilés	6 341	2 922	9 263	75,1	16,9	36,0
Inconnu	3	28	31	0,0	0,2	0,1
<i>Répartition par taille</i>						
Aucun salarié**	2 374	7 511	9 885	28,1	43,4	38,4
1 à 4 salariés	3 811	7 070	10 881	45,2	40,8	42,2
5 à 9 salariés	1 086	1 449	2 535	12,9	8,4	9,8
10 à 19 salariés	577	769	1 346	6,8	4,4	5,2
20 à 49 salariés	375	384	759	4,4	2,2	2,9
50 salariés et plus	217	82	299	2,6	0,5	1,2
* C'est la technique utilisée pour déclarer des rémunérations versées à des salariés autres que ses propres salariés (exemple : déclarations de stagiaires...)						
** Il s'agit d'établissements ayant employé au moins un salarié pendant une période de l'année mais ne déclarant aucun salarié au 31 décembre de l'année en question.						

Source : Insee (DADS)

• L'activité des salariés travaillant dans le spectacle

En 2001, environ 362 000 salariés ont travaillé au moins une heure dans un établissement de l’audiovisuel et du spectacle vivant. Parmi eux, seuls 115 000 salariés ont travaillé plus de 500 heures dans le spectacle au cours de l’année.

Depuis 1995, cet effectif a augmenté sensiblement (+ 44 %) et régulièrement chaque année.

Dans les activités de spectacle, la durée annuelle moyenne de travail par salarié a diminué depuis 1995 : elle est passée de 611 heures en 1995 à 571 heures en 2001. Au cours de cette même période, ces salariés ont eu tendance à développer de plus en plus leur activité professionnelle en dehors du spectacle : le nombre moyen d’heures travaillées par ces salariés dans des établissements hors spectacle est ainsi passé de 287 à 316 heures.

Toutefois, en dépit de cette diversification, les situations individuelles moyennes des salariés du spectacle se sont globalement légèrement dégradées au cours de la période : 887 heures en moyenne en 2001 (dans et hors spectacle), contre 897 heures en 1995.

En moyenne également, les rémunérations annuelles par individu ont légèrement progressé, mais avant tout du fait des activités exercées en dehors du spectacle.

Tableau 32 – Volume de travail et rémunérations des salariés ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Évolution 1995-2001 (en %)
Salariés ayant travaillé au moins 1 h dans le spectacle	252 075	267 025	296 325	312 800	332 775	361 800	362 325	+ 44
<i>Pour ces mêmes salariés...</i>								
<i>Volume annuel total de travail (millions d'heures)</i>								
Spectacle	154	163	178	186	196	203	207	+ 34
Hors spectacle	72	76	89	93	100	116	115	+ 58
Total	226	238	267	279	297	319	322	+ 42
<i>Volume annuel moyen de travail par salarié (heures)</i>								
Spectacle	611	609	600	595	590	560	571	- 6
Hors spectacle	287	284	300	296	302	321	316	+ 10
Total	897	893	900	891	892	881	887	- 1
<i>Rémunérations totales (millions d'euros constants 2001)</i>								
Spectacle	2 265	2 339	2 568	2 770	2 976	3 263	3 349	+ 48
Hors spectacle	827	814	927	1 025	1 096	1 321	1 319	+ 60
Total	3 091	3 153	3 495	3 796	4 072	4 584	4 668	+ 51
<i>Rémunération annuelle moyenne (euros constants 2001)</i>								
Spectacle	8 984	8 760	8 666	8 856	8 943	9 020	9 242	+ 3
Hors spectacle	3 279	3 048	3 127	3 278	3 293	3 651	3 642	+ 11
Total	12 263	11 809	11 793	12 134	12 235	12 670	12 884	+ 5

Lecture :
 - en 2001, environ 362 000 salariés ont travaillé au moins une heure dans un établissement du spectacle ;
 - en 2001, ces mêmes salariés ont travaillé au total 207 millions d'heures dans le spectacle et 115 millions d'heures dans des établissements hors spectacle ;
 - en 2001, les moyennes annuelles de travail par salarié sont de 571 heures dans le spectacle et de 316 heures hors spectacle.

Attention – Cette exploitation a été réalisée par l'Insee pour la Commission emploi en 2003-2004. Les codes NAF retenus pour les tableaux ci-dessus ne comprennent pas les codes NAF 921F, G et J qui ont été « ajoutés » en 2005 à la liste des codes NAF recommandés pour les études sur le spectacle (voir p. 96).

Source : Insee (DADS)

• Répartition de l'activité dans le spectacle par secteur

De façon globale, le nombre d'heures travaillées dans le spectacle a fortement augmenté (+ 34 % entre 1995 et 2001), et tout particulièrement dans le spectacle vivant (+ 72 %). Dans l'audiovisuel, la faible hausse de l'activité (+ 9 % d'heures travaillées entre 1995 et 2001) masque des disparités entre les différents secteurs : forte hausse dans le cinéma et la vidéo (+ 46 %), faible augmentation dans l'édition d'enregistrements sonores (+ 9 %) et recul pour la radio et la télévision (- 5%).

Ces évolutions contrastées ont entraîné une légère modification de la structure de l'activité dans le spectacle : en 2001, audiovisuel et spectacle vivant représentent une part sensiblement égale du volume d'activité, alors que l'audiovisuel était plus majoritaire en 1995.

Tableau 33 a – Répartition du nombre d'heures travaillées dans le spectacle selon le secteur d'activité

En millions d'heures

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Évolution 1995-2001 (en %)
Cinéma, vidéo	23,8	25,5	30,6	32,9	34,4	35,7	34,7	+ 46
Radio, télévision	60,4	63,2	65,0	64,3	65,0	64,3	57,4	- 5
Édition d'enregistrements sonores	8,1	8,6	9,3	9,5	9,5	8,3	8,8	+ 9
Total audiovisuel	92,3	97,3	104,9	106,7	108,9	108,3	100,9	+ 9
Total spectacle vivant	61,6	65,3	72,7	79,4	87,6	94,3	106,0	+ 72
Total	153,9	162,6	177,6	186,1	196,5	202,6	206,9	+ 34

Source : Insee (DADS)

Tableau 33 b – Répartition du nombre d'heures travaillées dans le spectacle selon le secteur d'activité

En %

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Cinéma, vidéo	15,4	15,7	17,2	17,7	17,5	17,6	16,7
Radio, télévision	39,3	38,9	36,6	34,6	33,1	31,8	27,8
Édition d'enregistrements sonores	5,3	5,3	5,2	5,1	4,8	4,1	4,3
Total audiovisuel	60,0	59,8	59,1	57,3	55,4	53,5	48,8
Total spectacle vivant	40,0	40,2	40,9	42,7	44,6	46,5	51,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee (DADS)

Caisse des congés spectacles

• Les établissements employeurs

En 2002, le nombre d'établissements ayant employé au moins un intermittent au cours de l'année et dont l'activité principale est le spectacle, peut être estimé à 22 000.

La répartition de ces établissements (selon la nomenclature d'activités de la Caisse des congés spectacles) est la suivante :

	Établissements	%
Audiovisuel	5 553	25
dont :		
– cinéma	702	3
– radio, télévision	2 817	13
– édition musicale	567	3
– publicité	487	2
– vidéo, photo, synchronisation, laboratoires...	813	4
Spectacle vivant	16 436	75
dont :		
– théâtres, centres dramatiques, compagnies théâtrales	6 690	30
– salles de concert, lyrique	1 943	9
– spectacles chorégraphiques	831	4

	Établissements	%
- entreprises de variété	2 568	12
- café-théâtre, music-hall, cabarets, casinos, restaurants	998	4
- cirque	142	1
- prestations de service de spectacle vivant	299	1
- divers spectacle, spectacles taurins, bals, discothèques	1 629	7
- animation socioculturelle (comité des fêtes, mairies, MJC...)	768	3
- animation, loisirs	535	2

• *L'évolution de l'activité et des rémunérations*

Depuis une quinzaine d'années, l'évolution du marché du travail intermittent se caractérise par un déséquilibre entre la croissance des effectifs d'intermittents, celle du volume de travail et celle des rémunérations. Si le nombre d'intermittents a pratiquement triplé entre 1987 et 2002, le volume global de travail et la masse salariale ont augmenté de façon bien plus modérée, entraînant mécaniquement une dégradation continue des situations individuelles moyennes.

La croissance globale du marché du travail intermittent s'est accompagnée d'un fractionnement de plus en plus important de l'emploi : en 1987, un contrat de travail intermittent durait en moyenne 20 jours alors qu'il n'est plus que de 6 jours en 2002. Au cours de la même période, le nombre annuel moyen de contrats par intermittent est passé de 4,2 à 11,2 : pour parvenir à un même volume annuel de travail, un intermittent doit donc, en 2002, obtenir plus de deux fois plus de contrats qu'en 1987.

Par ailleurs, le salaire journalier moyen²² a augmenté au cours de la période, passant de 179 euros en 1987 à 199 euros en 2002. Mais cette progression (+ 10 %) n'a pas suffi à enrayer la baisse continue des rémunérations annuelles moyennes par individu, elle-même liée à l'effondrement des volumes annuels moyens de travail.

22. Défini comme le rapport entre la masse salariale et le nombre de jours de travail.

Unédic

Au 31 décembre 2003, l'Unédic recense environ 15 500 établissements dans le secteur du spectacle (établissements ayant au moins un salarié permanent au 31 décembre), dont 10 000 dans le spectacle vivant et 5 500 dans l'audiovisuel.

– La progression du nombre d'établissements dans le spectacle a été très importante entre 1992 et 2003 (environ + 92 %). Les secteurs les plus dynamiques en termes de progression du nombre d'établissements sont ceux de la diffusion télévisuelle, de la production de films institutionnels et des activités artistiques. D'autres secteurs ont connu, dans le même temps, une progression beaucoup plus modérée : ceux de la distribution et de la projection de films cinématographiques, ou encore celui des activités de radio (entre 7 et 8 %). Le nombre d'établissements dans les activités de gestion des salles de spectacles a, quant à lui, très fortement diminué depuis 1992 (– 25 %).

Les établissements du spectacle affiliés à l'Unédic sont de très petites unités économiques : plus des deux tiers d'entre eux ont entre 1 et 4 salariés. Ce poids des tout petits établissements varie de 61 % dans l'audiovisuel à 73 % dans le spectacle vivant. Seuls quelques secteurs ont au moins 15 % d'établissements de plus de 20 salariés : secteurs de la production de programmes de télévision, de l'édition de chaînes thématiques ou de la gestion de salles de spectacles.

Un établissement du spectacle sur trois est implanté en Île-de-France (mais un établissement de l'audiovisuel sur deux). Cette concentration est cependant moins marquée que celle observée pour les salariés, du fait de la concentration francilienne de l'audiovisuel – secteur dans lequel les établissements sont en moyenne de plus grande taille.

Tableau 34 – Nombre d'établissements du spectacle affiliés à l'Unédic au 31 décembre 2003

NAF 2003	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Évolution 1992-2003 (en %)
221G Édition d'enregistrements sonores	433	476	468	480	465	485	492	506	514	515	516	499	+ 15
921A Production de films pour la télévision	81	199	218	229	234	248	285	322	334	347	352	375	+ 363
921B Production de films institutionnels et publicitaires	130	326	410	490	555	629	682	726	803	811	792	772	+ 494
921C Production de films pour le cinéma	167	474	539	529	530	505	501	522	536	547	540	568	+ 240
921D Prestations techniques pour le cinéma	153	273	289	326	373	389	454	473	497	500	495	493	+ 222
921F Distribution de films cinématographiques	123	148	139	138	139	139	143	147	147	146	137	133	+ 8
921G Édition et distribution vidéo	124	150	149	145	142	160	158	149	152	170	163	178	+ 44
921J Projection de films cinématographiques	951	972	986	994	1013	1023	1061	1069	1054	1050	1047	1024	+ 8
922A Activités de radio	782	800	811	824	841	824	811	796	787	815	834	833	+ 7
922B Production de programmes de télévision	75	101	116	135	145	152	165	174	184	185	180	198	+ 164
922D Édition de chaînes généralistes	1	1	1	3	3	5	6	6	7	6	6	8	+ 700
922E Édition de chaînes thématiques	131	141	157	156	163	167	186	188	207	216	204	198	+ 51
922F Distribution de bouquets de programmes de radio/télévision	2	3	7	5	4	4	5	3	4	4	3	9	+ 350
Total audiovisuel	3 153	4 064	4 290	4 454	4 607	4 730	4 949	5 081	5 226	5 312	5 269	5 288	+ 68
923A Activités artistiques	1 524	2 076	2 538	2 818	3 066	3 472	3 922	4 452	4 954	5 486	6 005	6 195	+ 306
923B Services annexes aux spectacles	943	1 156	1 287	1 422	1 497	1 641	1 813	2 006	2 101	2 122	2 094	2 004	+ 113
923D Gestion de salles de spectacles	2 325	2 343	2 326	2 294	2 207	2 142	2 045	2 025	1 954	1 918	1 836	1 752	- 25
923K Autres spectacles	95	102	104	116	130	131	145	148	157	165	180	210	+ 121
Total spectacle vivant	4 887	5 677	6 255	6 650	6 900	7 386	7 925	8 631	9 166	9 691	10 115	10 161	+ 108
Total	8 040	9 741	10 545	11 104	11 507	12 116	12 874	13 712	14 392	15 003	15 384	15 449	+ 92
Base 100 en 1992													
Ensemble du spectacle (audiovisuel + SV)	100	121	131	138	143	151	160	171	179	187	191	192	
Ensemble de l'économie	100	101	103	103	104	105	107	108	109	110	111	110	

Source : Unédic

**Tableau 35 – Répartition des établissements du spectacle
selon le nombre de salariés au 31 décembre 2003**

NAF 2003		en %					Total
		1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 et +	
221G	Édition d'enregistrements sonores	79	11	5	2	2	100
921A	Production de films pour la télévision	65	21	7	6	1	100
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	71	21	5	2	1	100
921C	Production de films pour le cinéma	76	17	5	2	1	100
921D	Prestations techniques pour le cinéma	51	24	12	11	3	100
921F	Distribution de films cinématographiques	55	23	11	11	2	100
921G	Édition et distribution vidéo	63	20	6	8	3	100
921J	Projection de films cinématographiques	47	26	15	9	2	100
922A	Activités de radio	65	21	5	8	2	100
922B	Production de programmes de télévision	54	16	12	12	7	100
922D	Édition de chaînes généralistes	13	0	25	0	63	100
922E	Édition de chaînes thématiques	26	16	19	14	25	100
922F	Distribution de bouquets de programmes de radio/télévision	44	33	11	0	11	100
	Ensemble audiovisuel	61	20	9	7	3	100
923A	Activités artistiques	81	12	4	2	1	100
923B	Services annexes aux spectacles	72	18	6	3	1	100
923D	Gestion de salles de spectacles	47	22	17	13	2	100
923K	Autres spectacles	80	11	4	4	0	100
	Ensemble spectacle vivant	73	15	7	4	1	100
	Ensemble	69	17	7	5	2	100

Source : Unédic

**Tableau 36 – Répartition des établissements du spectacle
selon la région d'implantation au 31 décembre 2003**

	Audiovisuel	%	Spectacle vivant	%	Total	%
Alsace	96	1,8	171	1,7	267	1,7
Aquitaine	202	3,8	606	6,0	808	5,2
Auvergne	59	1,1	200	2,0	259	1,7
Basse-Normandie	80	1,5	207	2,0	287	1,9
Bourgogne	79	1,5	245	2,4	324	2,1
Bretagne	170	3,2	488	4,8	658	4,3
Centre	107	2,0	347	3,4	454	2,9
Champagne-Ardenne	66	1,2	133	1,3	199	1,3
Corse	24	0,5	31	0,3	55	0,4
Franche-Comté	56	1,1	159	1,6	215	1,4
Haute-Normandie	53	1,0	208	2,0	261	1,7
Île-de-France	2 597	49,1	2 437	24,0	5 034	32,6
Languedoc-Roussillon	139	2,6	490	4,8	629	4,1
Limousin	47	0,9	119	1,2	166	1,1
Lorraine	100	1,9	324	3,2	424	2,7
Midi-Pyrénées	172	3,3	573	5,6	745	4,8
Nord-Pas-de-Calais	142	2,7	436	4,3	578	3,7
Pays de la Loire	153	2,9	571	5,6	724	4,7
Picardie	66	1,2	210	2,1	276	1,8
Poitou-Charentes	104	2,0	255	2,5	359	2,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	329	6,2	914	9,0	1 243	8,0
Rhône-Alpes	447	8,5	1 037	10,2	1 484	9,6
Total	5 288	100,0	10 161	100,0	15 449	100,0

Source : Unédic

Audiens

En 2002, Audiens recense environ 19 500 établissements employeurs ayant leur activité principale dans le spectacle (au sens de la nomenclature NAF, voir p. 96). Parmi ces établissements, 12 300 relèvent du spectacle vivant et 7 200 de l'audiovisuel.

Au sein des établissements du spectacle, environ 84 % des établissements ont employé au moins un intermittent au cours de l'année et 43 % ont employé au moins un permanent²³. La part des établissements ayant employé au moins un intermittent est en hausse par rapport à 1996 (+ 6 %), alors que celle relative aux permanents a diminué (- 10%), confirmant ainsi la généralisation de l'emploi intermittent dans le spectacle.

Le recours à l'emploi permanent est nettement plus marqué dans l'audiovisuel (59 % des employeurs ont eu au moins un permanent en 2002) que dans le spectacle vivant (34 %). Dans l'audiovisuel, ce recours est notamment très important dans la projection de films cinématographiques (99 %), les activités de radio (92 %) et dans la distribution de films cinématographiques (83 %). Il est plus rare dans la production de films pour la télévision ou le cinéma (entre 42 % et 44 %).

Dans le spectacle vivant, le recours au salariat permanent est maximal dans la gestion de salle de spectacles (51 %) et minimal dans les activités artistiques (30 %).

La part des établissements ayant employé au moins un intermittent est beaucoup plus élevée dans le spectacle vivant (91 % en 2002) que dans l'audiovisuel (71 %). Dans le spectacle vivant, tous les secteurs d'activité sont concernés. Dans l'audiovisuel, certains secteurs d'activité ont un recours très fréquent à l'emploi intermittent comme ceux de la production de films (télévision, cinéma, institutionnels ou publicitaires) ou de programmes pour la télévision.

23. Un même établissement peut employer simultanément des intermittents et des permanents – et ce, dans des proportions variables. Tenant compte de cette réalité, le nombre total d'établissements recensés ici a été dédoublonné.

Tableau 37 – Nombre d'établissements dans le spectacle en 2002

NAF	Intitulé	Nombre d'établissements en 1996		Nombre d'établissements en 2002		Taux d'évolution 1996-2002 (en %)		2002 – Part (en %) des établissements ayant employé au moins un...	
		Intermittent	Permanent	Intermittent	Permanent	Intermittent	Permanent	Intermittent	Permanent
923A	Activités artistiques	2 803	1 085	7 475	2 467	167	127	92	30
923B	Services annexes aux spectacles	1 479	806	2 799	1 277	89	58	90	41
923D	Gestion de salles de spectacles	527	336	656	389	24	16	86	51
923J	Autres spectacles	124	58	230	85	85	47	91	34
	Total spectacle vivant	4 933	2 285	11 160	4 218	126	85	91	34
221G	Édition d'enregistrements sonores	384	292	584	324	52	11	83	46
921A	Production de films pour la télévision	532	246	803	374	51	52	91	42
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	825	477	1 184	704	44	48	87	52
921C	Production de films pour le cinéma	1 075	579	1 388	705	29	22	86	44
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	449	362	565	409	26	13	86	62
921F	Distribution de films cinématographiques	29	126	47	131	62	4	30	83
921G	Édition et distribution vidéo	96	77	108	95	13	23	68	60
921J	Projection de films cinématographiques	40	870	33	849	- 18	- 2	4	99
922A	Activités de radio	181	412	108	455	- 40	10	22	92
922B	Production de programmes de télévision	167	114	254	155	52	36	89	54
922C	Diffusion de programmes de télévision	46	31	76	60	65	94	85	67
	Total audiovisuel	3 824	3 586	5 150	4 261	35	19	71	59
	Total spectacle vivant + audiovisuel	8 757	5 871	16 310	8 479	86	44	84	43

* Nombre d'établissements dédoublonnés : un établissement embauchant à la fois des intermittents et des permanents n'est compté qu'une seule fois.
Champ : établissements dépendant d'Audiens, ayant l'un des codes NAF ci-dessus.

Source : Audiens

Afdas

En 2003, environ 20 000 entreprises du spectacle ont cotisé au titre de la formation professionnelle. Selon la nomenclature propre à l'Afdas, elles se répartissent de la façon suivante :

- 6 000 dans le cinéma et l'audiovisuel ;
- 1 000 dans la radio et la télévision ;
- 13 000 dans le spectacle vivant.

Tableau 38 – Nombre d'entreprises cotisant à l'Afdas en 2003

Code NAF	Libellé	Entreprises cotisantes
Entreprises avec une activité liée au spectacle vivant		11 759
913E	Organisations associatives non classées ailleurs	2 222
923A	Activités artistiques	6 623
923B	Services annexes aux spectacles	2 371
923D	Gestion de salles de spectacles	486
923K	Activités diverses du spectacle	57
	Autres entreprises	1 613
	Total branche spectacle vivant	13 372
Entreprises avec une activité liée au cinéma audiovisuel		5 224
221G	Édition d'enregistrements sonores	607
223A	Reproduction d'enregistrements sonores	56
223C	Reproduction d'enregistrements vidéo	24
748A	Studios et autres activités photographiques	22
748B	Laboratoires techniques de développement et de tirage	42
748K	Services annexes à la production	15
921A	Production de films pour la télévision	607
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	1 063
921C	Production de films pour le cinéma	1 050
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	534
921F	Distribution de films cinématographiques	116
921G	Édition et distribution vidéo	145
921J	Projection de films cinématographiques	737
922B	Production de programmes de télévision	206
	Autres entreprises	686
	Total branche cinéma audiovisuel	5 910
Entreprises avec une activité liée à la radio-télévision		593
748K	Services annexes à la production	4
921A	Production de films pour la télévision	7
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	4
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	5
921 F	Distribution de films cinématographiques	1
922A	Activités de radio	523
922B	Production de programmes de télévision	40
922D	Édition de chaînes généralistes	1
922E	Édition de chaînes thématiques	8
	Autres entreprises	242
	Total branche radio-télévision	835

Source : Afdas

En prenant en compte les codes NAF retenus par la Commission emploi (voir annexe p. 96), cette répartition des entreprises peut aussi se présenter de la façon suivante :

- 6 000 entreprises dans l'audiovisuel (y compris radio et télévision) ;
- 10 000 entreprises dans le spectacle vivant ;
- 4 000 entreprises dans des secteurs « connexes » (organisations associatives, studios et autres activités photographiques, laboratoires techniques de développement et de tirage, services annexes à la production...).

Base de données entreprises du CNC²⁴

Tableau 39 – Nombre d'entreprises réparties par secteur et par activité en 2005 (selon nomenclature CNC)

Secteur	Activité	Nombre d'entreprises
Production audiovisuelle et industries techniques	Industrie technique audiovisuelle	417
	Producteur audiovisuel	2 744
	Producteur de vidéo-musique	2
Cinéma	Courtier	59
	Distributeur de films	638
	Importateur-exportateur	494
	Industrie technique cinéma	176
	Producteur de court métrage	3 994
	Producteur de long métrage	2 092
Multimédia	Éditeur multimédia	249
Vidéo	Autre activité vidéo	14
	Distributeur vidéo	320
	Éditeur vidéo	969
	Laboratoire de duplication vidéo	37
	Loueur vidéo	343
	Vendeur vidéo	530

Attention : le nombre total d'entreprises ne figure pas dans ce tableau : une même entreprise peut en effet relever de plusieurs secteurs et/ou avoir plusieurs activités différentes, et donc être comptabilisée plusieurs fois.

Source : CNC

24. Cette base de données, régulièrement mise à jour, comprend l'ensemble des entreprises dont l'activité est réglementée et/ou aidée financièrement par le CNC. Elle comporte ainsi la quasi-totalité des employeurs de l'industrie cinématographique, de la production audiovisuelle et de la vidéo. À l'inverse, elle ne comporte pas, par exemple, les entreprises de la radio ou de la diffusion télévisuelle.

Tableau 40 – Nombre d’entreprises réparties par secteur (selon nomenclature CNC) et par forme juridique en 2005

	Audiovisuel	Cinéma	Multimédia	Vidéo
Société	2 509	4 349	93	1 338
Association loi 1901	254	36	151	219
Artisans, professions libérales, entreprises en nom personnel, personnes physiques	52	133	1	233
Autres	36	155	4	12
Total	2 851	4 673	249	1 802

Attention : le nombre total d’entreprises ne figure pas dans ce tableau : une même entreprise peut en effet très souvent relever de plusieurs secteurs différents et donc être comptabilisée plusieurs fois.

Source : CNC

Tableau 41 – Nombre d’entreprises réparties par secteur (selon nomenclature CNC) et par région en 2005

	Audiovisuel	Cinéma	Multimédia	Vidéo
Alsace	25	34	3	28
Aquitaine	45	49	5	36
Auvergne	9	15	1	19
Basse-Normandie	13	12	0	20
Bourgogne	13	17	3	23
Bretagne	46	36	3	46
Centre	24	35	2	30
Champagne-Ardenne	26	18	5	12
Corse	17	16	1	7
Département d’outre-mer	32	21	1	10
Franche-Comté	11	10	4	9
Haute-Normandie	16	21	4	29
Île-de-France	2 155	3 952	150	980
Languedoc-Roussillon	42	46	6	47
Limousin	5	6	0	8
Lorraine	18	15	3	32
Midi-Pyrénées	63	54	7	39
Nord-Pas-de-Calais	37	38	9	45
Pays de la Loire	35	36	8	34
Picardie	20	18	1	14
Poitou-Charentes	29	23	4	17
Provence-Alpes-Côte d’Azur	92	154	18	107
Rhône-Alpes	146	144	10	103
Total	2 919	4 770	248	1 695

Attention : le nombre total d’entreprises ne figure pas dans ce tableau : une même entreprise peut en effet très souvent relever de plusieurs secteurs différents et donc être comptabilisée plusieurs fois.

Source : CNC

Le suivi des travaux des commissions paritaires nationales emploi-formation (CPNEF)

La création de la CPNEF-AV

Le protocole d'accord constitutif d'une Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation dans le cinéma et l'audiovisuel a été signé le 7 juillet 2004. Le champ de cette Commission est constitué des entreprises publiques et privées développant à titre principal des activités de production, de diffusion ou de prestation technique pour la radio, le cinéma ou la télévision, c'est-à-dire les entreprises relevant des codes NAF 921A, 921B, 921C, 921D, 922A, 922B, 922D, 922E²⁵.

La Commission a une attribution générale de promotion de la formation professionnelle, en liaison avec l'évolution de l'emploi. Elle est chargée notamment, à ce titre, de :

- participer à l'étude des moyens de formation, de perfectionnement et de réadaptation professionnels, existant pour les différents niveaux de qualification ;
- rechercher, avec les pouvoirs publics et les organisations intéressées, les mesures propres à assurer la pleine utilisation, l'adaptation et le développement de ces moyens ;
- formuler à cet effet toutes observations et propositions utiles et notamment de préciser les conditions d'évaluation des actions de formation ;
- initier et participer à toute étude ou analyse sur l'évolution de l'emploi dans les branches.

Au cours des premiers mois qui ont suivi sa création, la Commission a surtout œuvré à sa mise en place et aux différentes négociations nécessaires : négocia-

25. Ne sont pas incluses dans le champ d'application la distribution cinématographique et télévisuelle, l'exploitation de salles de cinéma et l'édition phonographique. Ce dernier secteur souhaite créer sa propre CPNEF.

tions relatives au fonctionnement de la Commission (règlement intérieur et association de gestion), à la création d'un Observatoire des métiers et des qualifications confié à l'Afdas, au financement de la Commission, etc. Elle a également participé à la négociation des accords conclus dans le cadre de la loi du 4 mai 2004 (droit individuel à la formation DIF, contrats et périodes de professionnalisation...).

Cinq sections professionnelles (radio, production cinéma/audiovisuel, télévision, industries techniques, journalisme) ont été créées. Elles ont émis le souhait de travailler à une meilleure visibilité du champ, des employeurs, des formations et des métiers, afin de parvenir à un état des lieux maîtrisé. Une attention particulière devra être portée aux métiers émergents à forte dominante technologique (métiers du multimédia notamment).

En juin 2005, la CPNEF est encore en gestation et d'abord sur son organisation matérielle (pas de salarié permanent, recherche d'un soutien financier public pérenne). Elle doit également travailler activement à tisser des liens avec différents partenaires (Éducation nationale, Afdas...).

Le schéma d'orientation prospectif élaboré par la CPNEF-SV

La CPNEF-SV, depuis sa création en 1993, joue un rôle majeur en termes de préconisation et d'orientation dans les domaines de l'emploi et de la formation. Elle a élaboré à cet effet, en décembre 2004, un schéma d'orientation prospectif²⁶ qui identifie, pour les cinq ans à venir, une série de chantiers novateurs visant à renforcer le lien emploi/formation.

Ce schéma s'articule autour de quatre axes de travail stratégiques qui reflètent les préoccupations de politiques sociales de la CPNEF-SV et de ses partenaires, dans la continuité du contrat d'études prospectives sur le spectacle vivant (CEP) de 1997 et des autres travaux déjà entrepris à son initiative.

Il s'agit des axes suivants :

– Axe 1 : Améliorer la visibilité sur l'économie de l'emploi, afin :

- de mettre en œuvre les deux nomenclatures harmonisées d'emplois et d'employeurs au sein des organismes sociaux du spectacle et des producteurs de données statistiques ;
- de positionner au cœur du dispositif l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant, dont la création en 2005 est prévue par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et du dialogue social.

26. L'intégralité de ce schéma figure sur le site Internet de la CPNEF-SV à l'adresse suivante : www.cpnefsv.org

- Axe 2 : Contribuer à structurer l’offre de formation professionnelle, afin :
 - de définir des priorités en matière de qualifications, de formations et de publics ;
 - de mettre en place des moyens de contrôle qualité de la formation initiale et continue ;
 - de créer des certifications.
- Axe 3 : Favoriser l’évolution professionnelle des salariés, afin :
 - de renforcer les compétences des salariés ;
 - de développer des outils de gestion des compétences.
- Axe 4 : Renforcer le fonctionnement des entreprises, afin :
 - de développer des outils d’accompagnement en amont de la création d’entreprise ;
 - de contribuer à la formation des chefs d’entreprise et à la pérennisation des très petites entreprises.

Les pistes de travail pour l'année 2005-2006

Les séances de travail de l'année 2004-2005 portant sur des thèmes d'approfondissement spécifiques n'ont pu répondre complètement à l'ensemble des questions soulevées et devront, par conséquent, rester à l'ordre du jour du programme des mois à venir. La question de l'emploi permanent mérite à l'évidence une mobilisation à plus long terme de la Commission.

Par ailleurs, certaines pistes nouvelles de travail, que l'on trouvera énumérées ci-après, sont apparues au cours des débats.

L'exploitation de nouvelles sources statistiques

Le Guso

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Guso concerne toutes les personnes physiques (particulier, commerçant, profession libérale...) et toutes les personnes morales, de droit privé (association, entreprise, comité d'entreprise, hôtel, restaurant...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'État...), qui :

- n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions, la production ou la diffusion de spectacles ;
- emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L 762-1 du code du travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant.

Ce dispositif est également au service des groupements d'artistes amateurs bénévoles faisant occasionnellement appel à un ou plusieurs artistes du spectacle percevant une rémunération.

L'exploitation du fichier du Guso devrait permettre d'avoir une meilleure connaissance des salariés intermittents travaillant pour des employeurs occasionnels (comparaison de leur profil avec celui de ceux travaillant majoritairement pour des employeurs « du spectacle ») et une meilleure connaissance de ces employeurs eux-mêmes (répartition par structure juridique, par code NAF, etc.).

Les licences d'entrepreneurs de spectacles

La délivrance des licences d'entrepreneurs de spectacles est aujourd'hui déconcentrée auprès des Drac.

Une application informatique (Atalie) a été mise à disposition des Drac mais son utilisation n'est pas généralisée. Il n'existe donc pas de fichier national des détenteurs de licences.

La refonte de l'application Atalie actuellement en cours et son extension systématique durant l'année 2006 à l'ensemble des Drac devraient permettre une amélioration de la connaissance de ces employeurs :

- l'utilisation de cet outil harmonisé devrait permettre une consolidation de l'information à l'échelon national et une comparaison entre les différentes régions ;
- la refonte de cette application devrait permettre d'inclure certaines données essentielles qui pour l'instant n'étaient que très rarement saisies au moment de la demande de licence (par exemple le code NAF ou la structure juridique).

L'intérêt majeur de cette source est de permettre de repérer certains employeurs du spectacle vivant que les sources générales ne permettent pas d'isoler, du fait de l'attribution d'un code NAF non spécifique au spectacle (notamment, le code 913E : « Organisations associatives non classées ailleurs »).

L'étude de la démographie des entreprises du spectacle

Les travaux menés en 2004-2005 sur les entreprises ont permis d'établir un premier état des lieux du nombre d'entreprises du secteur, ainsi que de son évolution depuis une quinzaine d'années. Plusieurs membres de la Commission ont demandé que cet état des lieux soit complété par une étude de la démographie des entreprises du spectacle (créations, disparitions...) afin de mesurer plus précisément le lien entre création d'entreprise et création d'emploi et inversement.

Un premier éclairage pourrait être apporté par le traitement des données sur les créations d'entreprises fournies par l'Insee. Celles-ci permettront notamment de comparer le taux de création d'entreprises dans le spectacle et dans les autres secteurs, ainsi que son évolution. Concernant les disparitions d'entreprises, des données statistiques sont également disponibles auprès de l'Insee mais sont sans doute imparfaites pour le secteur du spectacle, caractérisé par une multitude de petites unités économiques. Par ailleurs, des données sur le *turn-over* des employeurs sont disponibles à partir de certaines sources professionnelles et, notamment, les fichiers de la Caisse des congés spectacles.

Une enquête auprès des entreprises du spectacle vivant

Au cours de la séance de travail consacrée à la connaissance des entreprises et de l'activité du secteur, les membres de la Commission ont été amenés à évoquer l'éventualité d'une enquête directe auprès de l'ensemble des entreprises du spectacle, dans le but de connaître avec précision l'ensemble des emplois concernés (et tout particulièrement les emplois permanents, mal repérés par la plupart des sources statistiques mobilisables).

Les entreprises de l'audiovisuel sont enquêtées chaque année par l'Insee, au même titre que l'ensemble des entreprises françaises de plus de 20 salariés. La question se pose donc de la possibilité d'entreprendre une démarche auprès de l'Insee pour tester l'hypothèse d'une enquête portant sur l'ensemble des entreprises du champ du spectacle (y compris le spectacle vivant et les entreprises de moins de 20 salariés). Une telle enquête, nécessairement lourde, pourrait n'avoir lieu que tous les deux ou trois ans. Sur le champ du spectacle vivant, la principale difficulté tiendrait sans doute au repérage de l'ensemble des structures employeurs, généralement de très petite taille et parfois éphémères.

Des données sur la formation professionnelle

Plusieurs participants ont souligné la nécessité de mieux connaître les besoins en formation professionnelle initiale et continue des entreprises et des salariés du spectacle, d'étudier le lien emploi/formation, et d'établir des états des lieux de l'offre de formation afin d'améliorer sa structuration.

Un consensus s'est dégagé pour convenir que des études quantitatives et qualitatives devront être entreprises. Cependant, elles relèveraient plutôt des priorités de travail des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications de chaque branche professionnelle (spectacle vivant et audiovisuel) qui sont en cours de création et dont le fonctionnement a été confié à l'Afdas. La Commission pourrait toutefois réfléchir aux outils statistiques qui seraient à mobiliser pour de telles études.

Analyse des mobilités, de la pluriactivité et de la structuration des rémunérations

La mobilité des salariés entre audiovisuel et spectacle vivant pourrait être analysée de façon plus approfondie, de même que les diverses formes de pluriactivité. Une exploitation complémentaire des DADS pourrait être envisagée à cet effet.

Par ailleurs, il serait intéressant de disposer de données relatives à la structuration des rémunérations par catégories et secteurs professionnels, incluant également une répartition par sexe. Ces données comporteraient notamment des indications sur la part des revenus issus des droits d'auteur. Pour certaines professions, des données de ce type sont d'ores et déjà disponibles à partir des enquêtes monographiques Deps/Cesta (comédiens, musiciens, danseurs).

Annexe 1

Présentation de la Commission emploi

L'article du décret n° 93-724 du 29 mars 1993²⁷ créant le Conseil national des professions du spectacle institue en son sein une commission emploi, qui n'a fonctionné que dans les premières années qui ont suivi la création du CNPS. Cette commission est réactivée à partir de septembre 2003.

Les débats autour de la réforme de l'intermittence ont mis en lumière l'insuffisance des données économiques et sociales dans le champ du spectacle et les difficultés qui en résultent pour l'appréhension des questions d'emploi. La Commission emploi a donc pour mission :

- d'établir un état des lieux des données disponibles et faire des propositions d'amélioration des systèmes d'information sur l'emploi ;
- d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'une réflexion sur les emplois et les qualifications, en liaison avec les organismes compétents et notamment les Commissions paritaires nationales emploi formation du spectacle vivant et de l'audiovisuel (CPNEF-SV et CPNEF-AV) ;
- de mettre en place des indicateurs et réaliser des études ponctuelles en liaison avec l'Observatoire de l'emploi culturel du Département des études, de la prospective et des statistiques ;
- d'élaborer un cahier des charges pour l'interconnexion des fichiers sociaux.

Présidée par Claude Seibel, inspecteur général de l'Insee, président du groupe de « Prospective des métiers et qualifications » auprès du Commissariat général du Plan, la Commission est composée :

- de représentants des organisations professionnelles membres du CNPS ;

27. À la suite de quelques modifications intervenues depuis l'automne 2003, ce texte a été réactualisé en juin 2005.

- des représentants des administrations compétentes ;
- des représentants d'organismes sociaux.

Des experts du monde de la recherche et du monde professionnel sont associés aux travaux de la Commission. Son secrétariat est assuré par le Département des études, de la prospective et des statistiques et la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

Elle se réunit plusieurs fois par an en séance plénière. Dans l'intervalle de ces réunions, une cellule technique assure la préparation des travaux et de leur suivi. Cette cellule comprend des représentants du Deps, de la DMDTS, des organismes producteurs de données, des CPNEF ainsi que les experts associés aux travaux de la Commission.

Annexe 2

Liste des membres de la Commission

PRÉSIDENT

Claude SEIBEL, inspecteur général honoraire de l'Insee, président du groupe de « Prospective des métiers et qualifications » du Commissariat général du Plan

EXPERTS TECHNIQUES

Alain GARLAN, chargé de développement à l'Ensatt, consultant

Pierre-Michel MENDER, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), directeur du Centre de sociologie du travail et des arts

SERVICES DE L'ÉTAT

Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps)

Philippe CHANTEPIE, chef du Département

Frédérique PATUREAU

Yves JAUNEAU

Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS)

Jérôme BOUËT, directeur

Claire LAMBOLEY, sous-directrice de la formation professionnelle et des entreprises culturelles

Marianne REVOY

Karine DUQUESNOY

Gilles BUTAUD

Centre national de la cinématographie (CNC)

Alain LAMEYRE

Premier ministre, Direction du développement des médias (DDM)

Laetitia PINEAU

Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées

Marie-Laure GRAZINI

Jean-Louis REY

Élisabeth CHANTRY

Jean-Luc DECOBERT

**Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité,
Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques
(Dares)**

Francis VENNAT, sous-directeur de l'emploi et du marché du travail

Stéphane JUGNOT

**Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité,
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)**

Brigitte-Véronique BOUQUET

Hugues de BALATHIER-LANTAGE

Arnaud LASSERRE

Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal (DILTI)

Maylis DESCAZEAX

Agence nationale pour l'emploi

Christophe VALENTIE

Laurent MURATET

Insee (Division des salaires et des revenus d'activité)

Michel AMAR, chef de la division

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Association des maires de France

Sébastien FERRIBY

Association des régions de France

Daniel HOEFFEL

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI-FORMATION DU SPECTACLE VIVANT (CPNEF-SV)**

Jean-François PUJOL, président

Carole ZAVADSKI, déléguée générale

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI-FORMATION DE L'AUDIOVISUEL (CPNEF-AV)**

Bernard GOURINCHAS, président

Claude MICHEL, vice-président

ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

Acoss

Alain GUBIAN

Paul FRANCESCHI

Afdas

Christiane BRUERE-DAWSON, directrice générale

Kris LUDHOR, directeur du développement

Audiens

Patrick BEZIER, directeur général
Philippe DEGARDIN
Olivier HOUILLE

Caisse des congés spectacles

Chantal GOUGAUD-LASLANDES, déléguée générale

Unédic

Chantal VESSEREAU, chef du département « Études sur le marché du travail »
Jean-Paul BLOUARD
Snjezana SMETISKO

ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS

Fasap-FO

Fernand GUIOT
Jean-Luc BERNARD

Ftilac-CFDT

Danielle RIVED
Nicolas-Guy FLORENNE

FNSAC-CGT

Jean VOIRIN

SFA-CGT

Michel GAUTHERIN
Denys FOUQUERAY

SNAM-CGT

Marc SLYPER

SNTR-CGT

Gérard TUSCHER

Synptac-CGT

Geneviève HUMBERT

Stéphane NICOURT

SNRT-CGT

Charles KMIOTEK

CFTC

Yann LE NABOUR

CFE-CGC

Pascal LOUET

SNTPCT

Stéphane POZDEREC

ORGANISATIONS SYNDICALES D'EMPLOYEURS

Aespa

Elizabeth ANDREU

AFPF

Michel POIRIER

Arenes

Alain HERZOG, président
André MONDY
Thibaud DE CAMAS

CPDO

Pierre MEDECIN

Fesac

Jacques PESKINE

Prodis

Colette CHARDON

SDTP

Georges TERREY

SNC

Christophe HERRY

SNDTV

Marianne CHARPY

Snes

Philippe CHAPELON

SPI

Olivier SEBBAG

SRGP

Christophe LHUILLIER

SRN

Jean-Michel KERDRAON

Synapss

Jean FAVRE

Syndeac

Gérard MARCON
François CAILLE

Synolyr

Gérard PÉRALDI

Synpase

Dominique BORDES

UPF

Marie-Paule
BIOSSE-DUPLAN

Uspa

Anne GOZE

Annexe 3

Calendrier et ordre du jour des réunions en 2004-2005

Réunion du 8 octobre 2004

- État de la diffusion du rapport 2003-2004 de la Commission
- Discussion du programme de travail de l'année 2004-2005

Réunion du 3 décembre 2004

- Présentation de données régionales sur l'emploi dans le spectacle à partir des sources statistiques mobilisées par la Commission
- Exposé par 7 représentants de Drac des études déjà menées en région et de leurs attentes vis-à-vis des travaux de la Commission

Réunion du 21 janvier 2005

- État des lieux sur l'emploi permanent : présentation d'une note de problématique ; exposé des données statistiques disponibles
- Présentation de la récente actualisation des données statistiques de la Caisse des congés spectacles
- Discussion sur l'approche du champ du spectacle par le biais des nomenclatures générales

Réunion du 4 mars 2005

- Présentation des données disponibles sur les entreprises et l'activité dans le spectacle à partir des sources statistiques mobilisées
- Présentation d'un document de synthèse sur les données régionales présentées lors de la séance du 3 décembre 2004. Discussion autour du projet de publication

Réunion du 22 avril 2005

- Présentation de l'actualisation 2005 du système d'information statistique sur l'emploi dans le spectacle
- Point sur l'avancement de l'opération de croisement des fichiers sociaux
- Point sur l'avancement de l'implémentation des nomenclatures harmonisées CPNEF-SV dans les fichiers des organismes professionnels
- Présentation du schéma d'orientation prospectif de la CPNEF-SV

Réunion du 3 juin 2005

- Discussion autour du projet de rapport annuel 2004-2005 des travaux de la Commission
- Point sur l'avancement des travaux de la CPNEF-AV

Annexe 4

Présentation des sources statistiques permettant de décrire l'emploi dans le spectacle

Insee : Recensement de la population

Périodicité

Tous les 7 à 9 ans jusqu'en 1999 ; « en continu » à partir de 2004.

Objectif général de la source

- Dénombrer la population de la France à tous les échelons géographiques.
- Connaître les principales caractéristiques de la population et celles de son habitat.
- Constituer une base de sondage pour les enquêtes économiques et sociales.

Méthodologie

Champ : population résidant en France.

Part de la population enquêtée : ensemble de la population.

Méthode : collecte sur le terrain par des agents recenseurs (dépôt-retrait).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF).

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et du spectacle.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme, lieu de travail).
- Évaluation des évolutions de l'emploi depuis le recensement précédent.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- La profession utilisée ici est la « profession principale », c'est-à-dire celle qui est déclarée par l'individu au moment du recensement (mars 1999). Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur...). Selon les cas, l'enquêté peut déclarer le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus.
- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (exemple : artistes dramatiques *et* danseurs) ou des professions de champs voisins (exemple : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

Insee : Enquête Emploi

Périodicité

Annuelle jusqu'en 2002 ; « en continu » à partir de 2003.

Objectif général de la source

- Répartir la population entre emploi, chômage et inactivité.
- Caractériser chacune de ces trois sous-populations (actifs, chômeurs, inactifs).

Méthodologie

Champ : population de 15 ans et plus résidant en France et habitant dans un logement ordinaire.

Part de la population enquêtée : sondage au 1/300 environ.

Méthode : entretiens en face à face par enquêteur.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF).

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et des spectacles.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut, existence d'une activité secondaire) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- La profession utilisée ici est la « profession principale », c'est-à-dire celle qui est déclarée par l'individu au moment de l'enquête. Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur...). Selon les cas, l'enquêté déclarera le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus. À la différence du *Recensement de la population*, l'Enquête Emploi fournit des renseignements sur l'exercice d'une activité secondaire (mais de façon plus agrégée que l'activité principale, NAF à 2 chiffres seulement).
- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (exemple : artistes dramatiques *et* danseurs) ou des professions de champs voisins (exemple : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque... mais également, par exemple, des gérants de piscines).
- Le taux de sondage (1/300 environ) ne permet pas d'avoir des informations fiables pour des populations à faibles effectifs et, notamment, d'effectuer des traitements au niveau régional.

Insee : déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Périodicité

Annuelle

Objectif général de la source

- Décrire de façon précise les salariés, les salaires et les employeurs.
- Permettre la mise à jour d'autres sources statistiques (fichier Sirene par exemple).

Méthodologie

Champ : établissements relevant de l'industrie, du commerce et des services dans les secteurs privé et semi-public, ainsi que les agents des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière. Les agents de l'État, les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que ceux des services domestiques et des activités extraterritoriales en sont exclus.

Part de la population concernée : les DADS couvrent environ 75 % de la population salariée.

Méthode : déclaration administrative remplie par l'employeur.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF).

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS à 4 chiffres) pour les établissements de plus de 20 salariés. Pour ces derniers, le codage PCS à 4 chiffres est obligatoire depuis 1998. Aujourd'hui, il est encore imparfaitement renseigné.

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- C'est une source exhaustive pour le secteur privé permettant de suivre un individu travaillant la même année pour plusieurs employeurs, dans le spectacle et hors de ce secteur (pourvu qu'il reste dans le privé).
- L'entrée « activité » du domaine du spectacle est bien maîtrisée (code NAF).
- De nombreuses informations sur le salarié sont disponibles : salaire, nombre annuel d'heures rémunérées, nombre de jours rémunérés, nombre annuel d'employeurs (dont nombre d'employeurs du secteur du spectacle), condition d'emploi (temps plein, temps partiel, etc.)...
- On peut comparer, pour un individu donné, sa situation deux années successives.
- On peut également segmenter les salariés selon la part de leur activité dans le spectacle et hors du spectacle.
- À partir de cette source, il est possible de construire un panel au 25^e qui permet de suivre les trajectoires (un salarié du spectacle repéré une année n l'est-il toujours en $n + 1$?).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- On ne peut pas identifier précisément l'intermittence. Celle-ci est approchée à partir du nombre d'heures travaillées.

- On maîtrise très mal la profession : la PCS n'est renseignée que pour les établissements de plus de 20 salariés, limite qui exclut, pour les professions de l'audiovisuel et du spectacle, environ 2/3 des salariés.
- Pour un salarié donné, l'établissement employeur ne peut faire que deux déclarations au maximum pour une même année (même si ce salarié a été employé un plus grand nombre de fois). Cette contrainte, toutefois, n'a pas d'incidence sur le nombre d'heures totales ni sur la rémunération totale perçue par le salarié dans un établissement donné, une année donnée.

ACOSS

Périodicité

Mensuelle pour les établissements de plus de 10 salariés, trimestrielle pour ceux de moins de 10 salariés.

Objectif général de la source

L'Acoss, les Urssaf et les CGSS sont chargées :

- de collecter les cotisations et contributions sociales, taxes affectées... auprès de plus de 5 millions de cotisants (entreprises, particuliers, travailleurs indépendants...);
- de redistribuer ces fonds aux caisses de Sécurité sociale (maladie, accidents du travail, famille, vieillesse), ainsi qu'à d'autres organismes et institutions qui leur ont confié le recouvrement de leurs recettes (Caisse d'amortissement de la dette sociale, Fonds de solidarité vieillesse...).

Méthodologie

Champ : ensemble des employeurs français, privés et publics (hors champ de la mutualité sociale agricole).

Part de la population enquêtée : ensemble de la population (sauf les employeurs occasionnels du spectacle qui dépendent du Guso).

Méthode : déclarations par les entreprises.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Très bonne connaissance de la masse salariale distribuée.
- Données sur les exonérations de charges et, donc, vision du coût du travail.
- Possibilité d'analyses conjoncturelles.
- Possibilité d'analyses régionales, voire infrarégionales.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Connaissance limitée de l'emploi.
- Pas de possibilité d'isoler les professions au sein d'une entreprise donnée.

Caisse des congés spectacles

Périodicité

Annuelle (période de référence du 1^{er} avril de l'année n – 1 au 31 mars de l'année n).

Objectif général de la source

Assurer la prise effective du congé payé aux artistes et techniciens du spectacle n'ayant pas été occupés de manière continue chez un même employeur pendant les 12 derniers mois précédant la demande de congé.

Méthodologie

Champ :

- pour les entreprises : toute structure publique ou privée (à l'exception des particuliers employeurs) et notamment tous les entrepreneurs de spectacles, les sociétés de production cinématographique, de production et de communication audiovisuelle, qu'ils exercent leur activité à titre principal, accessoire ou occasionnel, et quelle que soit leur forme juridique ;
- pour les salariés : ensemble des artistes et techniciens du spectacle qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur, et ce quelle que soit la nature du contrat de travail (CDI, CDD d'usage, CDD à droit commun...).

Méthode :

- remise d'un certificat par l'employeur au salarié et déclaration par l'employeur à la Caisse des congés spectacles ;
- demande annuelle de congé formulée par le salarié accompagnée de tous les certificats remis par ses employeurs.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins et nomenclature d'activités française (NAF).

Pour les salariés : nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins.

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Cette source permet de cerner au plus près l'emploi intermittent (effectifs, nombre de contrats annuels, rémunération annuelle, nombre d'employeurs...) et des employeurs présents sur ce marché (activité, forme juridique...).
- Le détail des nomenclatures utilisées par la Caisse des congés spectacles permet d'appréhender très finement le métier exercé.
- Ces données sont disponibles sur une période longue (depuis 1987).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Sur le champ du spectacle, l'emploi permanent est exclu.
- Les données concernant l'individu sont assez limitées (pas d'information sur la formation, la composition du ménage...).

Audiens

Périodicité

Annuelle.

Objectif général de la source

– Gestion administrative et comptable d’institutions de protection sociale des professionnels du spectacle et de l’audiovisuel.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des personnels administratifs, techniques et artistiques (permanents et intermittents) employés par les entreprises relevant des secteurs professionnels suivants : diffusion cinématographique et audiovisuelle, radio et télévision, divers des professions du spectacle (parcs de loisirs, hôtels-café-restaurants, comités des fêtes, discothèques, agences de mannequins...), entreprises de communication, industries techniques, production cinématographique et audiovisuelle, spectacle vivant ;
- ensemble des intermittents employés occasionnellement par toute entreprise ou particulier ;
- les mannequins.

Méthode :

– données établies à partir de l’exploitation des Déclarations nominatives annuelles des salaires (DNA).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : nomenclature élaborée par Audiens pour ses besoins et nomenclature d’activités française (NAF).

Pour les salariés : répartition en cadres, non-cadres et artistes, et entre permanents et intermittents.

Intérêt pour la connaissance de l’emploi dans le spectacle

Source la plus exhaustive sur le volume d’activité (masse salariale et nombre de personnes) dans le spectacle, regroupant intermittents et permanents.

Limites pour la connaissance de l’emploi dans le spectacle

Pas d’information détaillée sur le libellé d’emploi de l’individu.

Unédic

Périodicité

Mensuelle (le fichier national des Assedic est mis à jour tous les mois à partir d'une extraction des bases opérationnelles des Assedic. Les fichiers statistiques relatifs au recouvrement sont produits tous les mois).

Objectif général de la source

- Missions principales de l'Unédic : assurer le versement des allocations chômage aux salariés privés d'emploi ; encaisser les contributions versées par les employeurs.
- Les fichiers à vocation statistique servent essentiellement à : informer régulièrement les partenaires sociaux ; établir des statistiques descriptives sur la population des allocataires ; effectuer des chiffrages ou des simulations d'évolution réglementaire.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des allocataires qui ont perçu au moins une journée d'indemnisation depuis le 1^{er} janvier 1993 et ensemble des demandeurs d'emploi (indemnisés ou non indemnisés) ayant eu au moins une journée d'inscription depuis cette date ;
- ensemble des employeurs occasionnels ou permanents d'intermittents du spectacle (cotisations encaissées depuis 1999).

Méthode :

- pour le suivi des prestations : exploitation du fichier national des Assedic ;
- pour le suivi des contributions : déclaration des employeurs (base nationale du centre de recouvrement d'Annecy et Guso pour le champ des employeurs occasionnels du spectacle vivant).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : la nomenclature d'activités française (NAF).

Pour les indemnisés : le Rome (pour le métier recherché par l'individu).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Identifier l'ensemble des allocataires indemnisés au titre des annexes VIII (ouvriers et techniciens de la production cinématographique et audiovisuelle) et X (artistes interprètes, cadres, techniciens et ouvriers du spectacle vivant).
- Données disponibles sur période longue (depuis 1991).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Pas de données sur les permanents.
- Pas de données sur les intermittents n'ayant pas totalisé 507 heures de travail salarié au cours des douze mois précédents.
- Information partielle sur les emplois occupés : pas d'information sur le métier exercé (l'information porte sur le métier recherché).

Afdas

Périodicité

Annuelle.

Objectif général de la source

- Collecte auprès des employeurs des contributions de formation professionnelle continue.
- Gestion des demandes de formation du personnel « permanent » et « intermittent » des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des entreprises – à l'exception de l'audiovisuel public – dont l'activité se trouve dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs ;
- ensemble des salariés employés par les entreprises des secteurs indiqués ci-dessus.

Méthode :

- données établies à partir de l'exploitation des bordereaux annuels de cotisation communiqués par les entreprises, au 28 février de chaque année, et dont l'assiette de calcul est assise sur la masse salariale de l'année précédente, décomposée en salaires « permanent », salaires « intermittent », salaires « CDD ».

Nomenclature(s) utilisée(s)

Nomenclature élaborée par l'Afdas pour ses besoins et nomenclature d'activités françaises (NAF).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Source permettant de connaître la masse annuelle des salaires versés par les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel et la répartition par catégorie de salarié (« permanent », « intermittent », « CDD »).
- Permet également de connaître, à partir des données communiquées par les entreprises déclarantes, l'effectif « permanent » des structures avec la répartition homme/femme.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel ne renvoient pas toutes leurs déclarations.

ANPE

Périodicité

Mensuelle.

Objectif général de la source

- Missions principales de l'ANPE : favoriser la transparence du marché de l'emploi par le recensement des demandeurs d'emploi, le recueil des offres d'emploi et la mise en relation de l'offre et de la demande.
- Les fichiers à vocation statistique (significatifs) permettent, pour chaque métier, de comptabiliser le nombre de demandeurs d'emploi et de les caractériser.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des demandeurs d'emploi, classés selon 8 catégories (en fonction de la durée de contrat et du temps de travail recherchés, de la disponibilité du demandeur et de son volume d'activité).

Méthode :

- entretiens individuels d'inscription dans les ANPE.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Évaluer le nombre de demandeurs d'emploi dans les différents métiers du spectacle.
- Évaluer l'évolution de la demande d'emploi pour ces métiers.
- Caractériser les demandeurs d'emploi (région, département, commune, âge, sexe, RMI, niveau de formation).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Pas de prise en compte de l'emploi permanent.
- Système principalement déclaratif.
- Analyse en coupe (en « photographie » à une date donnée).

Annexe 5

Approche du champ du spectacle par les nomenclatures générales : sélection de codes préconisée par la Commission

Nomenclature Pcs : « Professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant »

Pcs 1982

Artistes des spectacles

- 3532 Artistes professionnels de la musique et du chant (à l'exclusion des artistes de variétés)
- 3533 Artistes dramatiques, danseurs (à l'exclusion des artistes de variétés)
- 3535 Artistes de variétés (dont les artistes de cirque et les musiciens, chanteurs, danseurs de variétés)

Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles

- 3522 Cadres artistiques des spectacles (dont les chefs d'orchestre, chefs des chœurs, chorégraphes, metteurs en scène, réalisateurs)
- 3523 Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (cadres technico-artistiques)
- 4633 Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
- 6393 Auxiliaires des spectacles (ouvriers et techniciens)
- 2244 Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif

Pcs 2003

Artistes des spectacles

- 354b Artistes de la musique et du chant
- 354c Artistes dramatiques
- 354e Artistes de la danse
- 354f Artistes du cirque et des spectacles divers

Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles

- 353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
- 353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
- 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
- 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivant et de l'audiovisuel
- 227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif

Note – Les professeurs d'art (donc, par exemple, ceux de musique ou de danse) sont classés en Pcs 354g « Professeurs d'art (hors établissements scolaires) » (ou Pcs 3534 avant 2003). Cette dernière catégorie comprend aussi les professeurs de peinture, de dessin, des beaux-arts... Ils n'ont donc pas été retenus ici.

Nomenclature Rome : « Métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant »

Métiers artistiques

- 21211 Artistes dramatiques
- 21212 Artistes de la musique et du chant
- 21213 Artistes de la danse
- 21214 Artistes du cirque et du music-hall
- 21215 Professionnels de la mise en scène et de la réalisation
- 21216 Animateurs présentateurs
- 21217 Présentateurs de modèles

Métiers technico-artistiques

- 21221 Professionnels du son
- 21222 Professionnels de l'image
- 21223 Professionnels de l'éclairage
- 21224 Professionnels du décor et des accessoires
- 21225 Professionnels du costume et de l'habillement
- 21226 Professionnels de la coiffure et du maquillage
- 21227 Professionnels du montage, de l'image et du son
- 21231 Professionnels de la production de spectacles
- 21232 Agents de promotion des artistes

Nomenclature NAF : « Activités de l'audiovisuel et du spectacle vivant »**NAF 1993****Audiovisuel**

- 221G Édition d'enregistrements sonores
- 921A Production de films pour la télévision
- 921B Production de films institutionnels et publicitaires
- 921C Production de films pour le cinéma
- 921D Prestations techniques pour le cinéma
- 921F *Distribution de films cinématographiques**
- 921G *Édition et distribution vidéo**
- 921J *Projection de films cinématographiques**
- 922A Activités de radio
- 922B Productions de programmes de télévision
- 922C Diffusion de programmes de télévision

Spectacle vivant

- 923A Activités artistiques
- 923B Services annexes aux spectacles
- 923D Gestion de salles de spectacles
- 923J Autres spectacles (hors bals)

NAF 2003**Audiovisuel**

- 221G Édition d'enregistrements sonores
- 921A Production de films pour la télévision
- 921B Production de films institutionnels et publicitaires
- 921C Production de films pour le cinéma
- 921D Prestations techniques pour le cinéma
- 921F *Distribution de films cinématographiques**
- 921G *Édition et distribution vidéo**
- 921J *Projection de films cinématographiques**
- 922A Activités de radio
- 922B Productions de programmes de télévision
- 922D Édition de chaînes généralistes
- 922E Édition de chaînes thématiques
- 922F Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision

Spectacle vivant

- 923A Activités artistiques
- 923B Services annexes aux spectacles
- 923D Gestion de salles de spectacles
- 923K Activités diverses de spectacle (dont bals)

* Codes rajoutés par rapport aux travaux 2003-2004 de la Commission.

Catégories utilisées par l'ANPE pour classer les demandeurs d'emploi

Les personnes sans emploi immédiatement disponibles et les situations assimilées

Catégorie 1 – Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à plein temps.

Catégorie 2 – Ce sont les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à temps partiel.

Catégorie 3 – Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDD, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.

Les personnes avec ou sans emploi non immédiatement disponibles

Catégorie 4 – Ce sont les personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi (par exemple les personnes en arrêt maladie ou en action de formation)

Catégorie 5 – Ce sont les personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

Les personnes avec emploi, non immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

Catégorie 6 – Ce sont les personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDI à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (par exemple, les personnes effectuant leur préavis suite à un licenciement).

Catégorie 7 – Personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDI à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 8 – Il s'agit des personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDD, temporaire ou saisonnier y compris de très courte durée, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Annexe 6

Arrêté du 18 avril 2005 relatif au rapprochement d'informations entre les fichiers Audiens/Caisse des congés spectacles/Unédic

JO n° 97 du 26 avril 2005 page 7228

Texte n° 17

Décrets, arrêtés, circulaires

Textes généraux

Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale

Arrêté du 18 avril 2005 relatif au rapprochement d'informations autorisé par le cinquième alinéa de l'article L. 351-21 du code du travail

NOR : SOCF0510755A

Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 351-21 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2004-1332 du 6 décembre 2004 relatif au rapprochement d'informations autorisé par le cinquième alinéa de l'article L. 351-21 du code du travail ;

Vu la lettre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 15 avril 2005 portant le numéro 05003873,

Arrête :

Article 1

Les catégories d'information nominatives échangées en vue des rapprochements d'informations autorisés par le cinquième alinéa de l'article L. 351-21 du code du travail sont :

Pour le salarié

Nom de naissance

Nom d'usage (nom d'époux ou pseudonyme)

Prénom

NIR

Date de naissance

Adresse

Emploi principal

Pour l'employeur

SIRET

Code NAF

Raison sociale

Forme juridique

Adresse du siège social

Adresse de l'établissement

Date de cessation juridique de l'activité

Numéro d'affiliation à la Caisse des congés spectacles

Pour les périodes d'activité

- date de début et de fin du contrat de travail
- nombre de jours travaillés
- nombre d'heures travaillées
- nombre de cachets
- statut au titre de l'activité (cadre, non-cadre)
- emploi occupé
- motif de la cessation du contrat de travail
- type d'activité (permanent, intermittent)
- montant brut des rémunérations avant déduction forfaitaire pour frais professionnels
- montant brut des rémunérations après déduction forfaitaire pour frais professionnels

Article 2

Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 18 avril 2005.

Pour le ministre et par délégation :
Le délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle,
J. Gaeremynck

Fabrication
TRANSFAIRE SA, 04250 Turriers
☎ 04 92 55 18 14 ☎ 04 92 55 18 88
Imprimé en France